

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2009

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

** Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR, Jean-Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO (*jusqu'à 20h40*), Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Fatima FETTACHE-BOUGUESSA, Géraldine BUTI, Jean-Claude DETOURNAY, Patricia GIMENES, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Christian NAVARRO par Eric MARCHESI (*à partir de 20h40*),
Pierre CARLIN par Eric ROUBY,

Maryline KERAUDY par Jean-Claude DETOURNAY,
Virginie BICHET par Patricia GIMENES.

A) Désignation du Secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Je vous propose de désigner **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 28 avril 2009.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Madame GIMENES ?

Mme GIMENES.- Je voudrais savoir si vous avez eu le temps de faire une réunion pour les horaires de la rentrée scolaire de l'année prochaine ? On en avait parlé, on avait dit que l'on en parlerait un peu plus tard, je voudrais donc savoir si cela a été fait.

M. le MAIRE.- Il s'agit là de l'approbation du compte rendu. On procède à cette approbation et Mme RODDE répondra à votre question ensuite.

Y a-t-il des corrections à apporter à ce compte rendu ?...

(S'adressant à la sténotypiste) Je vous remercie, Madame, pour votre travail, ainsi que le secrétariat.

(La sténotypiste remercie M. le Maire d'un signe de tête.)

On passe au vote : qui est contre ?...

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

C) Délibérations

M. le MAIRE.- Je vais céder la parole à Gérard GUILLEMONT, Adjoint aux Finances de la Ville, sur le vote du compte administratif de l'exercice 2008.

Je vous précise que Mme MERLE, que vous connaissez, est à notre table pour s'occuper de la présentation qu'il va y avoir à l'écran.

*** DIRECTION DES FINANCES**

N°1 – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2008.

N°3 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2008.

Les questions 1 et 3 sont discutés en même temps.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Nous allons examiner ensemble le compte administratif qui vous a été envoyé avec l'ensemble du dossier. Il s'agit des dépenses et des recettes de l'exercice 2008. Dans mon intervention, je vais traiter également de la question numéro 3 « Affectation du résultat du compte administratif 2008 », et ensuite, bien sûr, nous pourrons répondre à vos questions.

Je vous propose une analyse de quelques postes importants de ce document, parce qu'il y a quand même 500 lignes, ensuite je vous présenterai une courte mise en perspective de l'évolution des comptes communaux depuis l'année 2000, enfin nous aborderons la question de l'affectation des résultats.

*** Section de FONCTIONNEMENT :**

Sur l'exercice, on a 34.043.734,50 € en recettes, et en dépenses on a 34.440.815,92 €. Les comptes de ce que l'on appelle les dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement font donc

apparaître un léger déficit de 397.081,42 €, soit un dépassement égal à 1,15 % du total des recettes.

Rappelons qu'au mois de novembre, le Conseil municipal a adopté un budget supplémentaire pour 1.328.000 €, afin de compléter les inscriptions budgétaires de certains chapitres insuffisamment dotés lors de l'adoption du budget primitif en décembre 2007, et également pour financer des dépenses nouvelles engagées par la nouvelle Majorité dès sa prise de fonction. Il s'agit notamment du renforcement de l'action de la Police municipale, principalement la nuit, de l'accroissement des offres de séjour pour les plus jeunes et, sans être exhaustif, de l'accroissement de certains moyens mis à disposition des services.

Au total, la conduite budgétaire de ce premier exercice a été marquée par le début de la mise en œuvre de nos engagements devant les Miramasséens, et par la prudence. Ainsi, les dépenses de gestion courante de l'année marquent un écart positif de 1 % entre les crédits ouverts et les dépenses de l'année.

En ce qui concerne les recettes de gestion courante, les recettes perçues sont supérieures aux prévisions de 1,3 %, soit 473.699,75 €.

Enfin, le total des recettes réelles de fonctionnement perçues est de 1.003.934,50 € supérieur aux inscriptions de crédit.

*** Section d'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses s'élèvent à 1.428.566,72 €. Sur cette somme, 1.398.000 € sont des dépenses d'équipements, c'est-à-dire des achats de mobilier, achat d'équipements sportifs, entretien de bâtiments, de voiries, achat de véhicules, etc..

Deux importantes dépenses sont à relever durant cet exercice :

- premièrement, l'achat de la salle Colomb pour 500.000 € –on n'aura donc plus de loyer à payer– pour laquelle la signature de l'acte a été faite devant notaire en février 2008,

– deuxièmement, il s'agit de travaux portant sur la rénovation du skate parc à côté de la Halle Concorde pour 250.000 €.

Le solde est composé d'achats courants de mobilier, d'équipements de véhicules et de travaux d'entretien de maintenance du patrimoine communal.

- DEPENSES FINANCIERES :

Dans ce type de dépenses, on a essentiellement des remboursements de la dette auprès des banques.

Dans cette section, on a donc le capital qui est remboursé, et cette année on a 30.205 €. Nous n'aurons plus de dettes bancaires au 31 décembre 2010, sauf le contentieux DEXIA que nous continuerons à rembourser pendant plusieurs années, contentieux issu d'un emprunt contracté en 1989 auprès du Crédit Mutuel. A ce sujet, on pourrait faire une séance du Conseil municipal sur les aléas du remboursement de ce prêt.

- RECETTES :

Les recettes d'investissement de cet exercice s'élèvent à 1.036.268,94 €. Au total cette section d'investissement affiche un déficit de 392.000 €, on a donc dépensé 392.000 € de plus que les inscriptions en recettes, mais c'est sans conséquence : en fait, c'est dû au décalage entre les investissements, car vous savez que les investissements généralement s'opèrent sur plusieurs années, ce sont des opérations qui sont longues, et cela n'a aucune conséquence négative compte tenu du suréquilibre global de cette section.

- DEPENSES :

En même temps, les dépenses sont en fort décalage, car il y avait des projets qui avaient été inscrits par la municipalité précédente que nous examinons à nouveau. Ainsi, par exemple –je l’ai déjà dit, mais je le répète– le projet de vidéosurveillance qui, dans sa conception initiale, aurait entraîné le recrutement de 15 opérateurs pour surveiller nuit et jour les écrans, ce qui aurait eu pour conséquence de générer 500.000 € de dépenses de fonctionnement par an. Ce projet est reconsidéré dans son contenu, et l’étude nouvelle est en cours de lancement pour passer à un autre système de vidéosurveillance qui sera certainement performant, mais beaucoup moins gourmand en crédits de fonctionnement.

Ensuite, il y avait, au budget primitif 2008 adopté par la majorité précédente, le réaménagement des locaux de la Police municipale avenue Marius Chalve en étroit contact avec les locaux de la Police Nationale. Ce projet-là n’est pas remis en cause dans son contenu ni dans ses finalités, mais nous avons simplement voté ensemble en Conseil municipal dernièrement le principe d’une cession gratuite au SAN des ces locaux administratifs, de telle manière que l’investissement puisse être réalisé intégralement, non pas sur les comptes de la Commune, mais sur ceux du SAN, ceci afin que l’on puisse garder les crédits pour faire d’autres opérations qui pour nous sont prioritaires.

Les principaux enseignements de ce compte administratif : les recettes et les dépenses de l’exercice sont en quasi-équilibre ; pour les recettes et les dépenses de gestion courante, les recettes excèdent même légèrement les dépenses.

Les dépenses d’investissement sont en forte hausse, mais cet équilibre se fait au prix :

- premièrement, de la poursuite d’un effort fiscal demandé aux Miramasséens qui est toujours –on l’a déjà dit à plusieurs reprises– de 50 % plus élevé que la moyenne des impositions pour des communes figurant dans la même strate démographique, la strate de 20 à 50.000 habitants,

- en second lieu, cet équilibre ne permet pas de dégager l'épargne nécessaire pour financer des investissements et dans ce domaine, prioritairement les investissements de renouvellement des matériels et d'équipements d'entretien, etc..

En conséquence, notre gestion doit s'engager dans une maîtrise stricte des dépenses durant les années à venir pour dégager cette épargne et aussi pour financer les politiques nouvelles que nous sommes en train de préparer et sur lesquelles nous nous sommes engagés vis-à-vis des Miramasséens. L'examen de l'évolution des comptes dans le passé proche va permettre de mieux comprendre les contraintes structurelles fortes qui pèsent lourdement sur les finances communales.

Le service financier a donc préparé une projection sur PowerPoint que je vais vous commenter. Je dois vous dire que ces tableaux ne tiennent pas compte de l'érosion monétaire, ils sont donc exprimés en euros courants. Ils tiennent compte pour partie de deux éléments majeurs qui ont modifié le périmètre des activités retracées dans les comptes administratifs de la Commune depuis 2000, à savoir le transfert au cours des exercices 2005 et 2006 des services de la Petite Enfance dans le budget du CCAS –il y a quand même 750.000 € de dépenses de personnel– et le transfert de la collecte des déchets ménagers à notre intercommunalité au 1^{er} janvier 2007 qui n'est pas neutre, puisque, en dépenses et en recettes, cela fait une recette diminuée de 1.900.000 € et c'est aussi une dépense en moins de 1.900.000 € étant donné que l'intégralité de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères servait à financer le marché SILIM qui couvrait l'ensemble des besoins.

(Présentation du compte administratif à l'écran.)

EVOLUTION DES CHAPITRES 011 (charges à caractère général) ET 012 (charges de personnel et frais assimilés) DE 2000 A 2008 – Vue n°1 :

Cette vue montre l'évolution depuis 2000 de ces charges constituées essentiellement de contrats de prestations (eau, gaz, électricité). Les bâtons jaunes représentent les dépenses de personnel et de frais assimilés. On a une faible évolution du chapitre 11, mais on voit une volatilité très forte des dépenses de personnel, puisqu'un effort avait été fait de 2003 à 2005 pour tenir l'évolution des dépenses de personnel, et en 2006, 2007, 2008 on voit un recours très fort à la dépense avec une évolution très forte également des effectifs.

EVOLUTION DES CHAPITRES 011 (charges à caractère général) ET 012 (charges de personnel et frais assimilés) DE 2000 A 2008 – Vue n°2 :

Ce sont les mêmes chiffres, mais on les a présentés de façon différente, en courbes, afin d'améliorer la compréhension. On voit bien aussi la très forte évolution des dépenses de personnel, on y reviendra par la suite.

EVOLUTION DES EFFECTIFS MAIRIE ET CCAS DE 2000 A 2008 :

En vert, on a superposé la brique concernant le CCAS comprenant le service de la Petite Enfance, et cela retrace les évolutions de la dépense, on voit bien une très forte remontée à partir de 2006.

EVOLUTION DU CHAPITRE 65 (dépenses de gestion courante) DE 2000 A 2008

En fait, l'ensemble des dépenses se situe dans les chapitres 11, Dépenses d'administration générale pour environ 7 M€, le personnel pour 20 M€ et 6 M€ qui sont dans ce chapitre.

La courbe jaune représente la subvention au CCAS qui a remonté très fortement notamment en raison du transfert du service de la Petite Enfance de la Commune au CCAS ; en 2005, on voit bien que cela a augmenté très fortement.

La courbe rose a évolué très fortement, mais pas de notre fait ; il s'agit de la subvention au Département d'Incendie et de Secours (SDIS), car le Conseil Général a voulu prendre en compte en 2001 le fait que l'on avait, à travers la dotation de coopération, d'importantes recettes de taxe professionnelle. Comme le calcul de la subvention au SDIS tient compte des recettes de taxe professionnelle à travers la dotation de coopération, on a eu, effectivement, une très forte évolution : on était à 500.000 € en 2000, et aujourd'hui on est à 1.900.000 € pour le service des Pompiers.

La courbe de couleur verte, « Autres subventions », représente pour l'essentiel les subventions aux associations de la commune, dont le COS, qui est en forte augmentation depuis de nombreuses années. Dans les années 1995-2000, compte tenu de l'histoire, les associations étaient dans une situation où les subventions étaient très faibles, et il y a eu un rattrapage par la suite.

La courbe de couleur violette, « Divers » reprend tout ce qu'il y a d'autre au compte administratif.

Lorsque l'on prend la courbe bleu foncé faisant la somme des quatre courbes dont je viens de parler, on a une évolution très rapide des dépenses, car on passe quasiment de 3 M€ à plus de 6 M€ sur neuf ans. Je dis une bêtise...

(S'adressant à Mme MERLE) : Cela a-t-il été retraité ?

Mme MERLE - Non.

M. GUILLEMONT.- On n'a pas eu le temps de tout retraiter comptablement, et donc dans cette courbe-là on a bien le transfert des dépenses de la Petite Enfance sur le CCAS, ce qui explique effectivement aussi la forte évolution de ce chapitre.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / INDICE DE PRIX DES DEPENSES COMMUNALES :

Ce tableau représente en bleu l'évolution indiquée en titre, et au-dessus la courbe donne la variation de l'indice des prix des dépenses communales. Cependant, j'en dirai quelques mots tout à l'heure.

On s'aperçoit là que la modification des taux d'impôt en début 2003 et en 2004 a généré des recettes qui étaient largement supérieures aux dépenses de fonctionnement, et en 2005, 2006 2007, 2008, la dépense, notamment de personnel, reprend le dessus. On voit donc en 2007 et en 2008 à nouveau que les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes de fonctionnement, et Miramas repart dans une situation financière structurelle extrêmement contrainte.

ETUDE COMPAREE DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2000 A 2008 (Base 100 en 1999) :

La courbe orange est une courbe qui a été élaborée par l'Union des Maires au niveau national, avec le concours de DEXIA –je sais bien que c'est une banque qui est en difficulté, mais je pense qu'elle fait un bon travail, qui est validé par l'Union des Maires– qui montre l'indice des prix. DEXIA a calculé un palier de dépenses reflétant les dépenses de fonctionnement des Communes, qui est donc différent de l'indice des prix à la consommation pour chacun des consommateurs. On voit donc l'évolution de l'indice des prix en base 100 en 1999 (courbe orange), et depuis 1999, il y a eu une dérive des prix d'environ 15 %.

Les courbes bleue et rose représentent les dépenses que l'on n'a pas eues le temps de lisser. La courbe bleue représente la dépense de fonctionnement, et la courbe rose, les recettes de fonctionnement. On constate là deux choses :

- premièrement, la dérive des prix du panier des consommations communales est d'environ 15 % sur cette période.

- deuxièmement, on voit la forte volatilité des recettes de fonctionnement en rose, et on voit que les recettes passent en dessous à la fois de la courbe des prix DEXIA, mais aussi en dessous, en 2007, de la

courbe des dépenses. Cela corrobore donc la vue précédente, c'est-à-dire que l'on entre à nouveau dans une période qui va être très difficile.

ETUDE COMPAREE DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2000 A 2008 (Base 100 en 1999) :

En vert sont représentés les produits des services. Ceci nous interroge beaucoup, car on a toujours là les recettes de la Petite Enfance. Dans les années précédentes, alors que l'inflation était faible, l'ensemble des produits des services reste stagnant, je pense donc que cela mérite réflexion, au moins pour certains d'entre eux. On s'est déjà exprimé là-dessus concernant les tarifs sociaux (prix des cantines,...), en fait sur ce qui impacte directement les familles les plus modestes, et il y a d'autres secteurs où il faudra peut-être engager une réflexion également.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2000 A 2008 :

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), elles progressent légèrement, à peu près au rythme de l'inflation budgétaire.

En ce qui concerne les contributions directes, il y a deux effets :

- premièrement, l'augmentation forte des taux des prélèvements sur les contribuables entre 2003 et 2004,

- deuxièmement, à partir de 2005 on a l'entrée des entrepôts de CLESUD dans les bases du foncier bâti, voire même dans les années suivantes, l'habitat qui commence à produire des recettes nouvelles.

Finalement, on a une courbe qui évolue à la hausse, mais faiblement.

EVOLUTION DES SOLDES ET EPARGNE NETTE DE 2000 A 2008 :

Il s'agit là d'une synthèse. En bleu sont indiqués les soldes de la section de fonctionnement, en jaune les soldes de la section d'investissement et en rouge l'épargne nette.

L'épargne nette, c'est ce qui résulte de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. A partir de 2004, l'épargne nette s'effondre, et si l'on n'a pas d'épargne nette, on ne peut pas investir : on ne peut pas acheter de véhicules, de logiciels, de téléphones, on ne peut pas entretenir le patrimoine communal, donc on va vers une situation qui va être très compliquée.

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DE 2000 A 2008 :

On a voulu savoir comment se distribuaient les dépenses d'équipement de la Commune depuis plusieurs années, car il y a là également des éléments qu'il faut porter à la connaissance du Conseil municipal et des Miramasséens.

Sont représentés dans cette vue le matériel de transport, l'outillage, le petit équipement, la construction, la rénovation de bâtiments, l'achat de terrains et de bâtiments, le mobilier informatique, les installations pour les voiries et réseaux, les frais d'études. On peut constater que de 2000 à 2005, pour le matériel de transport, le mobilier informatique, l'outillage et les installations de voiries, on n'a quasiment rien dépensé. Par rapport à cela, je peux d'ailleurs vous dire que les services aujourd'hui nous assaillent de demandes en nous disant qu'ils ne peuvent plus travailler. On a une situation en termes d'équipements des services, en termes d'équipements des bâtiments, notamment dans le domaine sportif, qui est inquiétante. D'ailleurs lors des vœux, Gérard GERON avait « fait une sortie » un peu forte en disant que tout s'écroulait, mais on voit là la lecture en creux de cela !

Par contre, les bâtonnets verts en 2001, 2002, 2003 sont assez importants, puisqu'il y a eu des dépenses en matière de construction et de rénovation de bâtiments.

Il y a une forte remontée en 2005, 2006, 2007 et 2008 –je vous précise que le bâtonnet bleu représente l'achat de la salle Colomb– et on commence à avoir un niveau d'investissements en dépenses d'équipement, en matériel, mobilier ou outillage qui remonte. Il faut savoir qu'il s'est passé un événement, car il y a eu un retour de compétences silencieux : à partir de 2005, le Contrôle de Légalité a indiqué au SAN Ouest Provence que les investissements réalisés par le SAN devaient être concentrés sur ses compétences. Or, le SAN n'a pas compétence pour effectuer tous ces petits achats (mobylettes, téléphones, logiciels,...), il a donc été dit à toutes les Communes –et à ma connaissance, l'équité a été respectée, et si certains veulent aller voir les comptes du SAN, qu'ils le fassent – qu'elles devaient reprendre la compétence sur les petits investissements. Mais le problème, c'est qu'il n'y a pas eu de Commission de transfert de charges pour constater cela et augmenter d'autant la dotation de coopération. De ce fait, notre Commune étant déjà à la peine, cela nous a mis dans une situation particulièrement délicate.

(S'adressant à M. le Maire) Je pense que vous pourrez montrer cette vue à vos collègues Maires, car cela pourra faire réfléchir pour des évolutions futures.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2000 A 2008 :

Les recettes d'investissement représentent cette année 500.000 €, et sont issues du fonds de compensation de la TVA, de la Taxe Locale d'Équipement, des amendes de Police –quand vous êtes verbalisé, cela permet de réparer les bâtiments communaux– et des amortissements.

**EVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DE 2000 A 2008
(corrigée des dépenses et recettes liées à la Petite Enfance et aux
ordures ménagères) :**

On l'a fait figurer, car cela nous paraît être l'un des enseignements les plus forts à vous communiquer : c'est la régression à partir de 2004 de l'épargne nette, et donc les difficultés dans lesquelles on rentre pour financer nos investissements.

Je vais donc traiter à présent la question numéro 3 de l'ordre du jour, « Affectation du compte administratif 2008 » maintenant.

(Rumeurs dans la salle.)

M. le MAIRE.- Voulez-vous que l'on termine l'exposé général avec l'affectation, ou souhaitez-vous que l'on s'arrête maintenant, que l'on passe aux questions que vous souhaitez poser, et au vote ?... Si l'on vote, je suis obligé de sortir. Mais ce n'est pas une obligation négative, c'est la loi.

M. MIKAELIAN.- Il est intéressant de lier les choses.

M. le MAIRE.- Voulez-vous lier ces questions, Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Les choses vont ensemble, effectivement.

M. le MAIRE.- D'accord, on procède donc ainsi.

M. GUILLEMONT.- La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2008 permet de dégager des résultats positifs et ainsi de disposer d'un excédent en section de fonctionnement de 3,4 M€ et de 3,7 M€ en section d'investissement.

L'affectation de ces résultats doit préalablement être replacée dans le contexte général marqué par la très grave crise économique et sa conséquence mécanique sur les pertes importantes de recettes que va subir l'Etat, notamment en termes de TVA et d'impôt sur

les sociétés. Le futur big-bang de la réforme territoriale, qui est en préparation au Gouvernement et qui devrait être votée au Parlement même si elle sera âprement disputée –et donc qu'en est-il de l'avenir des SAN y compris, la question est posée de l'avenir de notre intercommunalité– est tout aussi important, et est encore plus porteuse d'incertitudes la disparition programmée de la taxe professionnelle avec de très lourdes incertitudes sur les ressources qui seront mises en place par le Parlement en remplacement de cette recette majeure pour les Communes et les Intercommunalités.

Ces trois faits vont avoir des conséquences dans un avenir proche que nous ne pouvons anticiper aujourd'hui, il nous conduit cependant à fixer la barre plus haut en ce qui concerne la maîtrise stricte des dépenses, et en ce qui concerne l'utilisation des excédents. Pour mémoire, la crise économique a conduit la commune à réagir rapidement en augmentant les crédits destinés au secours aux personnes et aux familles durement touchées par la crise.

Je rappelle que le CCAS, grâce à l'ensemble des financements et notamment ceux apportés par la Commune, a augmenté –en prenant le vote en Conseil d'administration sous la houlette de Frédéric VIGOUROUX et d'Anne-Marie CHAYOT– le budget de secours aux personnes de 112 %. Mais, en même temps, l'économie continue à détruire des emplois : 178.000 emplois l'ont été par l'économie Française au premier trimestre de cette année, ce qui n'a pas de précédent dans les statistiques du travail en France –j'écoutais le maire de Fos, René RAIMONDI, s'attendre à des problèmes sociaux graves à la rentrée à mesure que les personnes qui sont au chômage vont voir leurs droits diminuer– ce contexte économique et social, institutionnel, fiscal doit donc être rappelé. L'affectation de ces résultats doit à titre principal ensuite être en adéquation avec les orientations budgétaires que nous avons présentées lors du débat en Conseil municipal le 20 février dernier.

Je vais donc faire le rappel des orientations et de leur traduction budgétaire dans les années qui viennent pour montrer que l'on a besoin d'une gestion très économe de ces excédents, prudente et surtout très anticipatrice :

- en premier lieu, il y a des contentieux dont nous avons hérité –c'est le mot, je crois, le plus juste– et actuellement un contentieux a été jugé où nous avons été condamnés après des années de négligence. Ce contentieux concerne la berge de notre ancienne colonie à Lus La Croix Haute où la ville a été condamnée récemment à verser 296.000 € de dommages et intérêts pour le propriétaire qui a subi des inondations. Ce contentieux a déjà été provisionné à hauteur de 100.000 €, il faut donc le provisionner encore à hauteur de 190.000 €.

- ensuite, il y a deux contentieux avec des agents qui ont été remerciés lors de la mandature précédente, pour lesquels on a déjà été condamné en première instance et où l'on peut penser que l'on va avoir entre 100.000 et 150.000 € de condamnation, parce que la position de la Commune est indéfendable.

- enfin, il y a le contentieux DEXIA qui est toujours en cours.

Voilà pour ce qui concerne les contentieux, sachant que ce sont des dépenses que l'on ne paye qu'une fois et pas chaque année.

Ensuite, il va falloir prévoir l'évolution des dépenses au cours de l'exercice, voire au-delà. L'évolution mécanique des charges structurelles, par exemple le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à effectif constant –c'est-à-dire si l'on reste à environ 645 agents Mairie, plus CCAS– plus ce que rajoutent les parlementaires chaque année pour la formation, pour les handicapés, etc., représente entre 3 et 4 % de dérive des charges de personnel. On a actuellement 23 M€ de charges de personnel pour le CCAS et la Mairie, et 3 % représentent 750.000 €, 4 % représentent 1 M€ de charges de personnel de plus chaque année mécaniquement, toute chose étant égale par ailleurs.

En ce qui concerne les **dépenses d'administration générale**, actuellement on est autour de 7 M€, et nous visons un accroissement inférieur de 1 % à la dérive des prix ; actuellement c'est le fonctionnement de l'appareil communal. Pour financer les politiques nouvelles que nous voulons mettre en œuvre, les montants suivants devront être pris en charge :

- l'ouverture des micro-crèches va générer une charge annuelle permanente de 250.000 à 300.000 €.

- la vidéosurveillance, même revue et corrigée, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses de fonctionnement notamment tous les contrats de maintenance pour que cela puisse fonctionner en permanence, que les caméras ne soient pas en panne, etc., plus le personnel, cela représente environ 100.000 € par an.

- l'indispensable renforcement du service propreté entraînera une charge supplémentaire de 150.000 à 250.000 € par an.

- le renforcement de l'encadrement technique et managérial des services coûtera environ 150.000 €, même si nous allons nous appuyer sur les agents en place pour favoriser par la formation leur promotion et leur capacité à prendre en charge des responsabilités plus importantes.

- enfin, il nous faut financer la section d'investissement, c'est-à-dire dégager une épargne nette. Nous estimons pour le moment que cette épargne nette doit être de 500.000 € par an.

Au total, le besoin de financement annuel supplémentaire par rapport aux ressources que nous avons aujourd'hui hors contentieux, puisque l'on ne les paye qu'une fois, est compris entre 1,6 et 2,3 M€. Quand on reporte donc un excédent de 3,4 M€, à la limite en deux exercices, les contentieux sont absorbés.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les Conseillers, notre excédent de clôture de 3,4 M€ pourrait être consommé très rapidement, et au moins avoir disparu en 2011, voire 2012.

En ce qui concerne les **besoins de financement de la section d'investissement** : en préambule, on a deux héritages que l'on ne sait pas encore traiter –on a beaucoup réfléchi, on a cependant des pistes...– il s'agit de l'opération dite « Ville nouvelle » s'articulant en deux phases. Ces opérations sont terminées, et à ce titre-là tous les terrains achetés par l'Etat entre 1973, au début de la DUP, jusqu'à 1980, essentiellement sur Combe - Cabasse, sont des réserves de terrains pour l'extension de l'urbanisation de Miramas. En ce qui concerne tous ces terrains aujourd'hui qui sont en zone NA pour la plupart, l'Etat nous demande de les racheter pour solder les comptes. Il y en a pour 3,6 M€, et pour l'instant ce n'est pas financé.

Durant la mandature précédente, la majorité en place a décidé avec l'EPAD d'aller vers l'urbanisation de Combe, et l'EPAD, qui est la régie d'aménagement du SAN, en vue de cette urbanisation et pour construire essentiellement de l'habitat, a acheté des terrains pour 3 M€. Aujourd'hui, nous avons des perspectives différentes en matière d'aménagement, et l'EPAD nous dit qu'il faut que la Commune leur rachète ces terrains, car ils ne peuvent pas être conservés dans les comptes de l'EPAD. Au total, 3 M€, plus 3,6 M€, cela fait 6,6 M€. Ce sont là les gros héritages, mais ensuite il y a les dépenses courantes d'investissement. De ce fait, les besoins de la Commune en renouvellement de mobilier, de véhicules, de petits équipements, petit entretien, petits aménagements de la voirie et des bâtiments communaux, génèrent un besoin de 2 à 2,5 M€ par an. Il y a d'ailleurs un fort retard à récupérer, notamment dans l'entretien de l'équipement de nos bâtiments. Par exemple, quand on passe actuellement devant la Halle Concorde, on voit à quel point l'état des bâtiments communaux s'est dégradé depuis quelques années.

Ces besoins pourront être couverts par des recettes habituelles (amendes, TLE, FCTVA) pour 500.000 €. Nous pensons obtenir 500.000 € de subventions essentiellement du Conseil Général, la

différence doit être couverte par l'épargne nette (500.000 €) et par la consommation progressive de l'excédent d'investissement, c'est-à-dire 500.000 à 700.000 € par an.

Je précise que pour le moment –ce n'est pas une question qui est débattue entre nous– il apparaît peu avisé de recourir à l'emprunt pour financer des dépenses qui sont des dépenses de renouvellement naturel de matériel. En conséquence, nous proposerons avec la délibération numéro 3 d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 qui est un compte d'attente et, comme vous le savez, on n'affecte pas les résultats en section d'investissement, cela n'est pas nécessaire, puisqu'ils sont en section d'investissement.

Pour l'avenir, nous devons organiser une maîtrise stricte de la progression des dépenses de fonctionnement qui ont une dérive structurelle forte.

(Se tournant vers M. le Maire) Nous allons maintenir notre politique au sein de l'intercommunalité pour obtenir un autre équilibre financier de ces dépenses permettant de poursuivre l'abondement de la dotation de coopération. Nous avons obtenu le 3 avril en Comité syndical des améliorations conséquentes, mais ce n'est pas suffisant. Je vous rappelle que nous avons obtenu lors de ce Comité syndical que la dotation pour Miramas soit augmentée de 710.000 €, et ensuite on va incrémenter chaque année, on va passer un palier de 84.000 €, en 2013 on aura 1 M€ garantis –c'est dans l'attribution de garanties, car on ne sait jamais– de dotations de coopération en plus.

Ouest Provence peut financer ces compétences qui nous concernent au premier chef, et accroître nettement l'enveloppe affectée aux dotations de coopération versées aux six Communes membres.

Mesdames et Messieurs, la conduite des affaires de la Commune durant ce premier exercice budgétaire 2008 –sur 10 mois pour ce qui nous concerne– donne à penser à l'ensemble de la Majorité que de grandes difficultés financières sont devant nous très rapidement, mais en

même temps, nous pensons que nous pouvons nous donner les moyens de les maîtriser en respectant nos engagements devant les Miramasséens.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous remercie pour l'attention que vous avez réservée à mon exposé.

M. le MAIRE.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- En ce qui concerne la première question, c'est une petite déclaration de notre groupe :

Le résultat consolidé de votre compte administratif laisse apparaître un excédent global de plus de 7 M€. Ce résultat correspond à peu de choses près au dernier résultat de notre mandature. Je rappelle, Monsieur le Maire, que vous aviez alors commenté : « 7 M€ c'est une paillasse ! ».

Je tiens à faire remarquer à notre assemblée que 7 M€ représentent 20 % du budget communal, 50 % de la dotation que nous attribue le SAN. Vos propos, Monsieur le Maire, étaient sans aucun doute un effet d'annonce. Mais dans le contexte social de Miramas, assurément déplacé, si ce n'est à la limite du mépris.

Je vous rappelle également les propos de votre Adjoint aux Finances qui nous avait expliqué qu'au vu de notre excédent, nous n'avions pas su anticiper, nous n'avions pas su utiliser l'argent correctement. Nous étions simplement prudents, et dans la question numéro 3, M. GUILLEMONT vient de faire ressortir qu'il était important d'être prudent.

Nous constatons aujourd'hui que vous n'avez pas su faire mieux, même si l'on juge les résultats de ce soir. Aussi, sur la première tout comme sur la troisième délibération, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- On vous répondra une fois que tout le monde sera intervenu. Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, j'ai écouté avec mon groupe d'une façon très attentive l'exposé brillant de votre Adjoint aux Finances, et cela appelle quelques réflexions de notre part.

En premier lieu, sur le déroulé, au-delà des chiffres, la promesse que l'on entend, c'est, si je « pousse le bouchon » : « du sang et des larmes », on a entendu une promesse d'austérité dans les années à venir compte tenu des difficultés énoncées par Gérald GUILLEMONT : je crois qu'il ne faut pas être aussi pessimiste que cela, même s'il est vrai qu'il y a un élément important qui va peser très fort, celui de la crise dont a parlé Gérald GUILLEMONT, et cette crise va peser très fort sur les budgets de toutes les Collectivités, il pèse déjà très fort sur le budget des familles, donc les choses sont à prendre, il est vrai, avec beaucoup de précautions.

En ce qui concerne le compte administratif, nous allons le voter, Monsieur le Maire, mais cela appelle une remarque de ma part : en fin d'année dernière, quand nous vous avons fait deux propositions pour le budget primitif de 2009, propositions que vous avez repoussées, à l'évidence les chiffres montrent que l'on voyait juste.

La première proposition était de baisser les impôts locaux : cela aurait permis de compenser l'augmentation de 2 % qu'impose l'Etat et que vont payer les Miramasséens. On vous avait fait cette proposition en ramenant l'abattement de 10 à 15 %, l'excédent montre qu'elle aurait pu être satisfaite.

La deuxième proposition que nous vous avons faite, c'était de donner, à travers l'excédent du CCAS, une allocation spécifique aux chômeurs de notre ville, notamment aux chômeurs de moins de 25 ans, qui aurait pu être chiffrée autour de 300 €. Le résultat montre que cela aurait été aussi possible.

De ce fait, nous réitérons ces deux propositions-là, nous y reviendrons le moment venu, mais cela étant dit, cela ne nous empêchera

pas de voter le compte administratif tel qu'il nous a été présenté par votre Adjoint aux Finances.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GUILLEMONT ?

M. GUILLEMONT.- Monsieur ROUBY, vous dites que l'on n'a pas su faire et que l'on n'a pas fait mieux que vous, et surtout vous soutenez que nous sommes très chanceux de pouvoir constater dans ces comptes, des reports très élevés.

Premièrement, dès 2004 ont été appliqués des taux d'imposition qui ne se justifiaient pas et qui ont permis effectivement de constituer ces excédents. Or, il était possible de gérer avec des taux d'imposition bien inférieurs à ceux que vous avez adoptés, je pense dans la panique...

Ensuite –et cela a été dénoncé par certains de nos amis qui siègent avec nous et qui étaient à l'époque dans l'Opposition– vous avez vendu les « bijoux de famille » : 5 M€ sur six ans de vente de terrains, cela aide quand même !

Concernant les dépenses, pourquoi y a-t-il aussi autant d'excédents ? Il y a beaucoup de recettes, beaucoup trop d'imposition, mais il y a aussi une incapacité à dépenser. Tout à l'heure, dans la présentation à l'écran relative, entre autres, à l'évolution des dépenses d'équipements, que constate-t-on de 2001 et jusqu'au creux de 2004 ?... On constate que vous n'investissez plus ! Ce qui s'est passé, Monsieur ROUBY, c'est que votre gestion –et là je parle des élus– a conduit à un effondrement de votre capacité à gérer les services qui se sont repliés sur eux-mêmes –et, je le répète, c'est de la seule responsabilité des élus– donc la dépense de fonctionnement a été contenue et la dépense d'investissement s'est littéralement effondrée. Quand on n'entretient plus le patrimoine, quand on ne renouvelle plus les matériels, on a des excédents ! On meurt riche, certes, mais on meurt !

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, je vous donne la parole.

M. ROUBY.- Je pense, Monsieur GUILLEMONT, que vous connaissez l'histoire de Miramas tout aussi bien que moi. Quand on a pris la Mairie, elle était en déficit de 4 M€, et on l'a mise à +7 M€, ce qui fait un delta de +11 M€. Vous comprenez bien qu'une Commune qui est en déficit a une capacité d'investissement qui se réduit considérablement : nous avons alors pris les mesures qui étaient les nôtres, c'est-à-dire que nous avons décidé d'augmenter les impôts, ce que l'on a fait à contrecœur, mais on les a progressivement rabaissés.

Quand vous dites que nous avons vendu les « bijoux de famille », il ne faut pas oublier de dire ceci : quand on vend un terrain, cela rapporte à la Commune, c'est exact, mais cela rapporte doublement à la Commune : d'abord par la vente, et on peut considérer éventuellement que si l'on investit, cet argent est perdu et, d'autre part, cela peut rapporter en taxe, notamment en taxe foncière. De ce fait, il ne faut pas dire que lorsque l'on vend un terrain, on perd tout : c'est faux. ! Donc attention aux analyses qui ne sont pas complètes et qui sont « politiciennement » orientées. Je n'irai pas plus loin. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, vous avez la parole.

M. MIKAELIAN.- J'écoute avec attention M. ROUBY, et soit il a une mémoire défaillante, soit il y a tromperie sur les chiffres.

(S'adressant à M. ROUBY) En 2001, il n'y avait pas de déficit de 4 M€ comme vous avez bien voulu le dire, mais au contraire il y avait un tout petit excédent de 180.000 francs. Par contre, déficit, et bilan pour bilan, en 1995, si je vous explique la situation, toute la salle va pleurer !...

M. GUILLEMONT.- 56 millions de francs !

M. MIKAELIAN.- Ce n'était pas un déficit, ce n'était pas un problème, ce n'était pas un trou, c'était un gouffre ! La Chambre Régionale des Comptes a sauté sur Miramas et les difficultés qui sont apparues à cette époque-là étaient incroyablement difficiles à surmonter.

Cela étant dit, c'est du passé et comme on dit chez nous : « Du passé, faisons table rase ! », maintenant regardons un peu vers l'avenir.

Mais puisque j'ai la parole, je rajouterai, sur l'explosé de Gérard GUILLEMONT, qu'effectivement il y a des problèmes dans les recettes de notre Ville, et je suis satisfait que l'Adjoint aux Finances ait souligné, en se tournant vers le Maire, la bataille indispensable à mener au niveau du SAN. Il y a une bataille politique à mener au niveau du SAN pour que les choses soient beaucoup plus justes envers notre Ville et envers ses habitants. Là-dessus, vous pouvez compter sur l'aide de notre élue au SAN qui fera tout ce qu'elle peut, ou tout ce qu'il peut quand je la remplace, pour arriver à une meilleure situation pour notre Ville.

M. ROUBY.- Je vais continuer sur ce que...

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, si vous voulez bien... Je vous donne la parole, allez-y !

M. ROUBY.- Je vais répondre à M. MIKAELIAN.

Je suis d'accord avec vous sur un point, Monsieur MIKAELIAN, c'est que l'homme politique qui est élu doit être capable d'accepter la situation passée et doit penser à aujourd'hui et à demain. Il me semble que c'est la responsabilité de l'homme politique. Malheureusement, M. GUILLEMONT met toujours en exergue notre mandature, mais effectivement on peut revenir de mandature à mandature...

(S'adressant à M. GUILLEMONT) Quand vous parlez d'équilibre, je parle de contingents, même de social, qui n'avaient pas été réglés ! Je parle de problèmes comme L'OGEC qui n'avaient pas été réglés ! On fait dire ce que l'on veut à un bilan, il faut donc être très attentif, vraiment très attentif.

Le plus important pour la population de Miramas, ce n'est pas tout ce dont nous héritons, c'est ce que nous allons faire pour elle demain, c'est-à-dire à partir d'aujourd'hui et dans les années futures.

M. le MAIRE.- J'aime beaucoup entendre ces propos qui consistent à nous indiquer très gentiment qu'il faut nous occuper du présent et de l'avenir : c'est exactement, Monsieur ROUBY, ce que nous faisons. Gérer une Commune, c'est prévoir. Le plus grand reproche que j'ai à faire –et d'ailleurs, c'est pour cela que j'avais employé le mot « paillasse »– c'est que lorsque l'on a une vision à l'instant « T », on peut appeler cela des résultats, mais lorsque notre ami, l'Adjoint aux Finances, dit qu'il faut que nous assumions des engagements antérieurs, en fait nous sommes très républicains : nous allons gérer et prévoir dans l'ensemble de notre mandature le fait de tenir compte d'engagements antérieurs qu'il faut mettre dans nos projections :

- premièrement, les contentieux : effectivement, nous devons assumer la responsabilité de la Ville devant les tribunaux. Nous n'y sommes pour rien, mais nous le mettons dans l'affectation, parce que nous sommes obligés de le faire, et vous ne pouvez pas nous reprocher, quand même, de le souligner ! Ce n'est pas faire de la politique politicienne ! Il y a un héritage, certes, mais on n'est pas obligé de dire que tout était bien ! On peut dire qu'effectivement des choses étaient bien et que l'on s'interroge sur d'autres ! De toute façon, on est obligé de les intégrer dans le présent et dans l'avenir. Il nous faut donc prévoir des engagements de dépenses de contentieux, et honorer notamment tout ce qui est lié aux terrains par l'Etat, par l'EPAD, par le SAN, et il faut bien l'intégrer, notamment sur l'investissement. Il faut prévoir aussi l'héritage... Héritage que je conçois et que j'accepte, comme l'ensemble des élus ici présents, même si à une époque dans l'opposition certains proposaient de faire autrement : ce que vous n'aviez pas accepté, mais en l'occurrence il y a mécaniquement –ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont les chiffres qui le disent– 3 à 4 % de GVT, ce qui, nécessairement, fait entre 700.000 et 800.000 € de plus par an. Cela signifie clairement que la masse globale salariale dans le budget –malgré le fait que chaque salarié compte dans la

Mairie et qu'il y fait un très bon travail– va augmenter de 700.000 à 800000 € par an. Ça, c'est prévoir !

Par contre dans l'héritage, le fait d'avoir mis –et on est un peu obligé de le dire, parce que sinon ces résultats, entre guillemets, pourraient apparaître si beaux... Ça, c'est de la politique politicienne !– les 70 embauches des deux dernières années... Je veux bien que l'on me dise qu'il s'agissait de Miramasséens, mais il faut actuellement que nous en payions l'évolution financière, ce qui est tout à fait logique et que l'on honorera évidemment vis-à-vis des salariés, sauf que cela pèse dans le fonctionnement de la Commune.

Prévoir, c'est aussi –et c'est ce que nous avons vu au lendemain des analyses sur le budget quand on avait dit qu'il n'était pas sincère– comme nous l'avons dit devant les Miramasséens, ne pas augmenter les impôts, ce que nous allons faire même si cela va être un exercice budgétaire difficile tout au long de ces années. Il nous faudra donc trouver des solutions.

Je viens maintenant à la prévision dont parlait M. MIKAELIAN : effectivement, prévoir c'est avoir monté, depuis un an et trois mois, l'ensemble des dossiers de financement tous azimuts pour la Commune dans le domaine de l'investissement, afin que le Conseil Général, le Conseil Régional et le SAN prennent en charge une grande partie de ces investissements. D'ailleurs, au prochain Conseil municipal nous devrions avoir d'excellentes nouvelles.

Deuxièmement, prévoir c'est ce que vous disiez très justement, Monsieur MIKAELIAN, c'est-à-dire négocier en permanence avec le SAN pour récupérer des éléments financiers supplémentaires, avec quand même une obligation qui est de maintenir le SAN dans une réalité économique, parce qu'une grande partie de nos compétences sont gérées par le SAN. Il ne s'agirait pas de l'appauvrir complètement au détriment des Communes, mais il s'agit de rééquilibrer les choses. Or, en l'occurrence, la dernière fois en Conseil syndical, nous avons soutenu le

fait qu'il y ait une redistribution au mois de décembre –et je l'ai fait à la tribune au mois de mars, c'est pour cela que nous avons voté le budget sous réserve– et au mois de mars dans la négociation, nous avons obtenu 710.000 € de fonctionnement garantis dans la dotation, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une dotation facultative ou en fonction des résultats de la taxe professionnelle, et pour la première fois –et je le dis à celles et ceux qui payent des impôts dans cette ville– avec l'adjonction de 84.000 € par an de différentiel garantis prenant en charge une partie du coût de la vie. Si vous appliquez le modèle servant à définir le montant, c'est-à-dire les trois critères qui déterminent la dotation –ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est un héritage du législateur– consistant à retenir le potentiel fiscal, le nombre d'enfants ou le nombre de logements sociaux (indicateur que nous avons intégré), plus la population, vous remarquerez que le montant donné à Miramas n'est pas l'adjonction appliquée à l'euro près de ce montant, puisque nous avons plus en proportion que les autres Communes. Je vous demande de calculer cela à nouveau, car nous l'avons fait ainsi en négociation.

De ce fait, on peut dire effectivement a priori que tout cela va très bien, mais non ! C'est comme l'image d'une personne qui saute d'un immeuble et qui dit à chaque étage : « Jusqu'ici, tout va bien ! », jusqu'au moment où elle arrive au sol... Notre position consiste à dire à l'ensemble du Conseil municipal et aux personnes ici présentes : « Voilà la situation du compte administratif, voilà les charges que la Mairie va devoir prendre en charge tout au long de ces années ; voilà pourquoi il nous faut avoir à la fois une gestion prudente sur le plan du fonctionnement, et une gestion encourageante et dynamique sur le plan de l'investissement ; voilà pourquoi nous développons les terrains à destination de l'économie pour pouvoir encore développer l'emploi et les richesses dans la ville ; voilà pourquoi nous investissons avec l'argent d'autres structures que sont le SAN, le Conseil Général ou le Conseil Régional pour pouvoir financer un OPAH centre-ville ; voilà pourquoi enfin nous développons toutes ces

recettes extérieures en vue d'alléger en permanence la pression qu'il y aura sur le fonctionnement de la Commune ».

Pour conclure, je pense sincèrement que l'exposé qui nous a été présenté est complet, et j'encourage d'ailleurs tous les habitants de Miramas à venir consulter en Mairie le compte administratif afin qu'ils puissent mieux comprendre la situation, et je leur donne à cette occasion rendez-vous avec les élus, avec l'Association des Contribuables.

Ce qu'il nous faut prévoir, ce n'est pas seulement l'année prochaine, ce que nous demandons, c'est de prévoir à partir de ce compte administratif les six prochaines années, et pour ce faire, il nous faut prévoir les dépenses dont nous héritons. Nous n'avons pas porté de jugement, je trouvais même ce soir M. GUILLEMONT modéré et peu politicien, pas du tout même, mais j'estime à un moment donné, Monsieur ROUBY, comme le disait d'ailleurs très justement M. MIKAELIAN, qu'il faut savoir raison garder, et gérer c'est prévoir.

Peut-on passer au vote à présent ?... Vous voulez encore intervenir, Monsieur ROUBY ?... Je vous en prie.

M. ROUBY.- Je veux juste faire une remarque, car à chaque fois on rappelle les emplois qui ont été au nombre de 70. Je vous excuse, Monsieur le Maire, car vous n'étiez pas élu municipal de la ville de Miramas à ce moment-là. Puisque l'on revient encore sur l'historique, certains de vos adjoints ici présents qui, quand on était en place... (*Panne micro*).

M. le MAIRE.- Attendez, Monsieur ROUBY, car cela ne va pas du tout, on ne vous entend pas. Prenez l'autre micro, s'il vous plaît. Voyez comme on doit investir encore ! D'ailleurs, c'est une demande des services...

M. ROUBY.- Je disais que certains de vos adjoints ici présents nous disaient que ces gens étaient dans une situation précaire, qu'il fallait les stagiairiser. On les a donc stagiairisés quand on a pu le faire, et aujourd'hui on nous dit que cela fait une masse importante : je

pense qu'il faut là encore raison garder, qu'il faut faire la part des choses, et parmi les 70 emplois dont vous parlez, il y a « du raisonnable » également. Il faudrait donc faire un peu attention, car on ne peut pas dire une fois une chose et ensuite son contraire.

M. le MAIRE.- Vous appelez là forcément une réponse de Gérard GERON.

M. GERON.- Je ne comptais pas intervenir, mais Monsieur ROUBY, c'est très simple : effectivement, quand les gens sont stagiaires, il faut régler leur situation. Le problème, c'est que vous les avez fait rentrer. Ces gens en ont bénéficié, c'est un emploi, c'est un salaire, tant mieux pour eux. Mais là, il s'agit d'un choix politique que nous avons contesté. Je veux dire aussi que dans le même temps où vous avez embauché 70 personnes qu'il fallait bien titulariser à un moment donné, on n'allait pas s'opposer à cela.

Par contre, nous n'étions pas d'accord sur le premier acte : dans le même temps où vous avez embauché 70 personnes, vous avez dégraissé de 42 postes le service technique de la Ville. Or, cette Ville est pour une bonne part en difficulté sur l'entretien de la ville, parce que ce service est complètement déstructuré. Il y a eu un double effet dans votre gestion, donc je me permets de rappeler ce deuxième élément, mais effectivement on a pris cette décision : quand des gens devaient être titularisés, nous n'avons pas pris cette décision au Conseil municipal de dire qu'on les mettait à la rue, non ! Mais on est fier de cela !

M. ROUBY.- Je ne dis pas que... (*Propos interrompus par M. le Maire.*)

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, acceptez que je vous donne encore la parole, je le conçois, mais après nous arrêterons. Je vous en prie, Monsieur ROUBY.

M. ROUBY.- C'est terminé.

M. le MAIRE.- Très bien.

Je ne veux pas que l'on pense que ce débat sur le compte administratif est un débat uniquement pour se reprocher –et ce n'est pas le cas ce soir– tel ou tel élément.

Vous savez, Gérard GERON le disait, ainsi que Gérald GUILLEMONT, je trouve que les salariés de la Ville, quels qu'ils soient, donnent beaucoup de leur temps pour améliorer le service. Mais il y a des choses dont ils ne sont pas responsables : le fait que nous manquons de métier dans certains domaines du bâtiment, par exemple, le fait qu'au CTM nous ayons un manquement dans certains métiers –n'est-ce pas, Monsieur KEHIHA ?– nous oblige à passer des marchés avec des entreprises. Certes, c'est bien, mais pour remplacer un robinet ou pour faire certaines tâches comme monter un mur, nous aurions pu le faire avec les services de la Ville. Or, la situation actuelle de la Ville fait peser beaucoup en termes structurels.

Je veux donc dire au Conseil, comme à la population, que nous maintiendrons nos engagements, et que nous avons une impérieuse nécessité de ne jamais augmenter la pression fiscale dans cette ville. Mais il va falloir que l'on fasse des efforts, y compris sur un certain nombre de services en termes de recettes pour la Ville. Il faudra donc dans ce Conseil que nous soyons très attentifs, c'est pourquoi j'ai demandé aux services de nous donner des tableaux de bord pour suivre l'évolution mois par mois...

(S'adressant à Mme PRAT, DGS) N'est-ce pas, Madame la Directrice ?

(Mme PRAT acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Afin de vérifier les écarts et ne pas avoir de surprises à la fin.

Nous allons donc passer au vote du compte administratif, c'est-à-dire au vote de la délibération numéro 1. Pour cela, je vais céder la présidence du Conseil municipal à Gérard GERON, et je dois sortir, c'est ainsi.

(Assentiment des membres du Conseil municipal.)

(20h15, M. le Maire sort de la salle du Conseil municipal.)

M. GERON.- En ce qui concerne le compte administratif, nous passons au vote : qui est contre ?...

VOTE :

(M. le Maire ne participe pas au vote.)

POUR : 28 (25 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (groupe DVD Divers Droite)

(20h16, M. le Maire réintègre la séance du Conseil municipal et en reprend la présidence.)

N°2 - Présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2008.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

Je n'ai pas préparé un exposé cette fois, car il s'agit des mêmes chiffres. Ce sont les comptes du Comptable Public, je vous propose donc, au nom de la Majorité, de voter ce compte de gestion.

M. le MAIRE.- On passe au vote directement, s'agissant du compte du Comptable Public... Qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°3 – VOTE de l'Affectation du résultat du Compte Administratif 2008.

M. le MAIRE.- Je vous propose de passer au vote de cette affectation pour laquelle vous allez reprendre position, Monsieur ROUBY. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Le groupe UMP.

(Rumeurs dans la salle.)

M. le MAIRE.- Je suis désolé.

M. ROUBY.- Vous avez raison, c'est la première force politique en France.

(Rires dans la salle.)

M. le MAIRE.- On nous annonce ce soir que nous avons donc bien un groupe UMP. Le groupe UMP s'abstient.

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (groupe DVD Divers Droite)

N°4 - Participation communale au budget 2009 du S.I.A.N. POU.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture du rapport.)

(20h18, M. JOFFRIN sort de la salle du Conseil municipal.)

C'est une augmentation du budget du S.I.A.N. POU, organisme sur lequel nous souhaitons, bien sûr, investir, et préserver, ainsi qu'améliorer encore ce qui fut fait, notamment à l'origine, par M. THORRAND, poursuivi par M. GUERCIA qui en était le deuxième président, et que M. JOFFRIN continue. Vous voyez qu'il y a des sujets consensuels dans notre Ville.

Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote.

VOTE :

(M. JOFFRIN ne participe pas au vote.)

POUR : 34 (25 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche
+ 6 groupe DVD Divers Droite)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(20h19, M. JOFFRIN réintègre la séance du Conseil municipal.)

M. le MAIRE.- Je voudrais maintenant céder la parole à M. PEYRO pour le rapport numéro 5. Il s'agit d'un très gros dossier sur lequel beaucoup ont travaillé, notamment beaucoup de citoyens qui sont dans cette salle. C'est un sujet éminemment important.

* **ADMINISTRATION GENERALE**

N°5 - Fixation des périmètres des quartiers et approbation de la Charte des Conseils de quartier.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

(Présentation à l'écran.)

Effectivement, c'est un sujet important. Six groupes se sont réunis, cinq ont travaillé sur le découpage des quartiers, le sixième a travaillé sur la mise en place de la charte qui accompagnait la constitution des quartiers, cinq propositions ont été faites, et bien entendu une seule a été retenue.

Nous avons travaillé sur un plan de très grande dimension à la Maison des Associations, et nous l'avons fait avec un surligneur pour pouvoir découper les quartiers. Ensuite, nous avons travaillé avec les services techniques pour affiner le découpage et aller jusqu'à la limite communale. La ville de Miramas est donc découpée en cinq grands quartiers :

- **le quartier numéro 1 est dénommé le « Quartier de la Gare »**. Avec le groupe de travail qui avait découpé les quartiers, on n'était pas allé jusqu'à la limite communale, c'est la raison pour laquelle ceux qui y ont travaillé peuvent l'apercevoir aujourd'hui, mais le quartier va bien jusqu'à la limite communale.

- **le quartier numéro 2 est dénommé le « Quartier des 4 chemins »**. Comme tout le monde le sait, il y a un rond-point qui porte déjà ce nom. C'est là que sont la route de Grans, la rue de Saint Chamas, la route d'Istres et la route de Salon.

- **le quartier numéro 3 est dénommé le « Quartier de la Levée »**. En ce qui concerne ce quartier, les gens qui ont travaillé sur le découpage des quartiers avaient la volonté de ne pas séparer un quartier par une voie de chemin de fer en le coupant en deux. Nous avons donc là un quartier où au Nord il y a le quartier des Chirons et au Sud La Carraire avec Le Monteau, l'ensemble est relié par un pont qui est le pont de la Levée.

- **le quartier numéro 4 est dénommé le « Quartier de la Crau »**. On a nommé ce quartier ainsi en opposition à celui nommé « Quartier des Collines ». Je vous rappelle que les plus anciens vestiges d'occupation du territoire Ouest Provence ont été découverts à Miramas au Quartier La Rousse et sont conservés au musée municipal de Saint Chamas. Il s'agit d'un biface et d'un galet aménagé daté de -80.000 ans, ils sont un précieux témoignage sur les chasseurs nomades de la Préhistoire qui trouvaient dans la Crau de quoi se nourrir.

Je rappelle également que nous avons encore des parcelles où il y a l'appellation « Foin de Crau ».

La limite communale prend CLESUD il y a encore des parcelles qui s'appellent foin de crau.

- **le quartier numéro 5 est appelé « Quartier des Collines »**. Il y a là un découpage nous paraissant pertinent et qui a été réalisé avec une soixantaine de participants.

Ce découpage et ces dénominations de « Crau » et « Collines » avaient déjà été utilisées dans une précédente mandature lorsque l'on avait mis en place des chemins de grandes randonnées, et un document avait été édité, qui indiquait : « Entre collines et Crau ».

La Commission extramunicipale a par la suite élaboré un projet que l'on a appelé le « projet de la charte des Conseils de Quartier de la ville de Miramas ». Je vous assure que cela a été un travail assidu, tous les membres de la Commission sont venus régulièrement tous les vendredis soir travailler avec Guy DEMARETZ, avec Gérard GERON,

Fatima FETTACHE, et moi-même. Nous avons réalisé une charte qui nous paraît équilibrée, elle a été validée par le Conseil des Adjointes et le Conseil de Liste, et c'est ce que l'on va vous demander d'approuver.

(Suite lecture.)

Le règlement intérieur a été échafaudé par la Commission qui a travaillé sur la charte.

(Suite lecture.)

M. le MAIRE.- Monsieur PEYRO, je pense qu'il faut à la fois remercier le travail que vous avez fait, ainsi que l'ensemble des élus, mais aussi et surtout les citoyens, les Miramasséens qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous permettre d'avoir ce soir un des objectifs de notre engagement, la démocratie participative, et notamment le fait que dès le mois de septembre, je crois, il y aura l'installation de ces Conseils conformément à notre engagement.

Y a-t-il des interventions ? Madame DUMAS ?

Mme DUMAS.- Vous venez de le dire, Monsieur le Maire, effectivement je pense que ce que nous avons ce soir sous les yeux est le fruit d'un travail consciencieux qui a dû prendre du temps.

Avec cette question, de façon plus large est posée celle de la démocratie participative qui nous est si chère à tous, et des moyens qu'une Commune met en place pour la favoriser le plus largement possible.

En lisant cette délibération, j'évalue combien les auteurs de cette charte furent bien inspirés, puisque fidèles au modèle athénien ils proposent des Conseils de quartier tirés au sort afin, je le pense, de garantir le maximum de clarté. Nous nous en réjouissons.

En outre, la volonté municipale de favoriser l'engagement de tout un chacun est à souligner, et notre groupe s'en réjouit.

Toutefois, nous nous interrogeons sur le découpage : cinq zones nous semblent peu, et il nous semble à la première lecture

qu'effectivement sur la même zone, les préoccupations des habitants ne sont manifestement pas les mêmes et que la représentation même des habitants de leur propre quartier n'est sûrement pas la même. Je pense effectivement que des quartiers auraient nécessité un zonage plus restreint.

Créer des nouvelles instances faisant en sorte que les citoyens puissent s'impliquer, on l'a dit et répété, c'est très bien, mais j'aimerais quand même signaler que l'on a déjà de nombreuses instances dans cette Ville, puisque nous appartenons au Comité SAN Ouest Etang de Berre, et il me semble qu'il ne serait pas superflu que l'on fasse fonctionner celle-là de façon très démocratique aussi.

Je prendrai donc un exemple : lors du Comité syndical du 3 avril 2009, sur la délibération 35, tous, sauf une voix qui est celle de mon groupe, ont voté une concentration de pouvoirs au Président, et pas n'importe quoi puisqu'il s'agit de permettre au Président la passation des marchés publics sans limites de montant et rendre plus aisée la conclusion de ces marchés. Tout le monde l'a votée. Alors, oui la démocratie, la démocratie partout, mais on ne peut pas vouloir à un moment donné une démocratie quelque part et finalement trouver accessoire l'activité démocratique, mais surtout la position politique dans d'autres instances.

Deuxièmement, sur le même sujet, je suis très heureuse de savoir que nous avons un groupe UMP, et donc j'en profite, car je trouve qu'il est d'autant plus important que nous fassions vivre correctement nos instances démocratiques que le Comité BALLADUR –et ce n'est pas rien !– l'UMP, propose, sous prétexte d'économie, la réduction du nombre des Collectivités territoriales et notamment la suppression des Communes. Quant aux Comités, on ne sait pas ce qu'il en est aujourd'hui.

Donc « Bravo ! » aux Miramasséens qui ont contribué à ce travail qui me semble être un travail de qualité.

En ce qui concerne le découpage, on est un peu perplexe sur certaines zones, et « oui » à la démocratie dans toutes nos instances.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Je voudrais répondre à Mme DUMAS.

M. GUILLON.- Il faudra vous présenter aux législatives !

M. ROUBY.- Juste une remarque. Mme DUMAS parlait de M. BALLADUR : il ne faut pas oublier qu'à l'UMP les origines sont diverses et qu'à l'époque l'UMP n'existait pas, il y avait plusieurs partis politiques.

(Rumeurs dans la salle.)

M. le MAIRE.- S'il vous plaît, pas de commentaires politiques.

Monsieur PEYRO, pouvez-vous répondre à Mme DUMAS quant au découpage de Miramas qui me paraît plus important ?

M. PEYRO.- Il est vrai que l'on pourrait faire mieux, c'est évident, on peut toujours faire mieux. Soixante personnes se sont ralliées à ce découpage, il y avait cinq propositions, puisque le sixième groupe a travaillé sur la charte, mais il a participé au vote de ce découpage. Il y a eu dans les cinq propositions, des découpages plus restreints en surface et plus nombreux, mais cela devenait compliqué. On a donc essayé de mettre dans chaque découpage, un établissement public, une population, parce que le découpage du quartier de la Levée, par exemple, est beaucoup plus dense que celui où il y a les 4 chemins. Evidemment, cela n'a rien à voir non plus avec le découpage de la Crau, mais couper le quartier de la Crau, c'était difficile. Bien évidemment, on peut contester ce découpage, mais il est le reflet d'un travail de citoyens. Cela s'est réalisé ensemble, et je pense que ce n'est pas forcément figé, cela peut évoluer, puisque dans la charte il est dit que l'on peut encore faire des modifications si le besoin s'en fait sentir.

M. le MAIRE.- Je voudrais ajouter une chose : il me semble quand même que nous n'avons pas intérêt à superposer des Conseils de

quartier uniquement aux quartiers déjà existants. Je pense que la volonté du groupe qui a travaillé était justement de faire des liens entre populations, des ponts entre quartiers, passer même par-dessus la voie ferrée qui a toujours coupé le Sud et le Nord, donc je crois que c'était l'un des arguments forts.

Je voudrais répondre au deuxième point évoqué par Mme DUMAS. Vous l'avez dit de façon un peu esquissée, les moyens ne sont pas mis dedans, financés comme nous l'avons fait –je ne reviens pas à la discussion antérieure– mais ces moyens seront déterminés avec les gens qui formeront ces Comités de quartier, et nous déciderons avec eux ce qu'il est bon de faire en termes de moyens, soit d'investissement, soit en termes de fonctionnement, l'objectif étant bien sûr que la superficie, le zonage proposé, n'était pas simplement de refaire le trottoir dans la rue, mais de revoir l'ensemble de l'urbanisme, des schémas de transport, des schémas d'organisation sur un territoire.

Troisièmement, effectivement le législateur n'a pas prévu au sein du Syndicat intercommunal pour l'instant, d'être élu au suffrage universel. Par contre, le législateur, sous l'impulsion du Président de la République, a changé les volumes des seuils des marchés publics.

En l'occurrence, souvenons-nous d'une chose : j'appelle de mes vœux un fonctionnement encore plus démocratique, et quelles que soient les instances : la nôtre, bien sûr, le fonctionnement transparent d'une mairie –nous nous y attelons– comme celle du SAN et d'autres organismes, y compris la Région, y compris le Département, le Sénat je n'en parle même pas, et l'Assemblée Nationale.

Par contre, je voulais vous indiquer un petit détail technique, Madame DUMAS : le Président du SAN signe, mais c'est quand même la Commission d'Appel d'Offres qui organise le marché et ce sont les élus du SAN qui déterminent les crédits, qui engagent les dépenses, donc il y a quand même des garde-fous. C'était simplement la même démarche que nous avons eue ici, qui consistait à accélérer –évidemment, les volumes

au SAN sont plus importants que ceux de la Ville de Miramas– la vitesse entre l'exécution des marchés et la mise en route des travaux. Voilà pourquoi cela avait été proposé.

Dont acte, vous vous étiez abstenue, vous étiez intervenue, c'est vrai, et je tenais à le dire ici.

Monsieur GERON, vous souhaitez intervenir.

M. GERON (S'adressant à Mme DUMAS).- Je souhaite intervenir sur quelques-unes de vos remarques.

La première portait sur la question des moyens, et je voudrais juste dire deux mots là-dessus : le Maire vient d'expliquer comment les moyens financiers seront attribués, et il y a un autre moyen que je voudrais mettre en évidence, c'est celui du temps, et mettre en évidence également que plusieurs municipalités dans notre environnement proche ont mis en place des Conseils de quartier et ont choisi, par exemple, de proposer un découpage indiqué par les élus. C'est une manière de faire qui fonctionne, cela s'est fait en d'autres temps, il y a très longtemps... D'ailleurs, une des premières Communes de la région à mettre en place des Conseils de quartier, c'est Vitrolles. Pour notre part, nous avons souhaité prendre du temps et le faire avec les habitants.

Par ce commentaire, je veux mettre en évidence que la démocratie participative a un avantage qui est de faire participer. Mais, si on joue le jeu, cela prend beaucoup plus de temps. La Commune de Port-Saint-Louis, qui a mis en place des Conseils de quartier, a pratiquement 6-8 mois d'avance sur nous, mais elle n'a pas procédé de la même manière que nous. Ce qui ne veut pas dire que cela ne fonctionne pas chez eux, mais le processus n'a pas été le même.

Le deuxième point que je voudrais aborder, c'est le découpage. Il y a deux manières de découper, me semble-t-il : la première qui présente un risque qui est de coller à la réalité telle qu'elle est donc, à un moment donné, à la structuration sociale de la vie autour de quartiers

très définis. Je pense qu'il y a un risque là-dedans qui est celui de l'isolement.

L'inconvénient, pour avoir étudié bon nombre de comptes rendus sur les fonctionnements de Conseils de quartier dans des communes qui en ont depuis longtemps, parce que les élus avaient fait le choix il y a longtemps, c'est cette difficulté : les gens se sont intéressés à la vie de leur quartier et les quartiers se sont un peu, de manière mécanique, repliés sur eux-mêmes. Il y a donc un risque, quand on met en place des Conseils de quartier, de perdre chez le citoyen la représentation globale d'une unité qui est la ville, et la ville ne peut être l'addition de décisions de quartiers ; la ville s'est forcément quelque chose d'harmonieux et qui doit s'appuyer sur ce qui se passe aussi à l'intérieur des quartiers. De ce fait, il y aurait peut-être pu y avoir d'autres découpages. D'ailleurs, le découpage est plus un découpage qui consiste – à partir, d'ailleurs aussi, de discussions avec les architectes du CAUE qui conseillent la Ville sur des projets qui seront présentés en termes de perspectives, par exemple de développement – à organiser avec les habitants des découpages qui mettent les espaces de la ville en dynamique par rapport à des objectifs et à des possibles de vie organisés différemment dans la ville. Les villes se sont toutes transformées, leur histoire est faite ainsi, et les quartiers ne sont pas figés. Donc dans le découpage, il y a cette notion. C'est aussi pour cela que dans la Charte, il y a un Conseil de Ville, c'est-à-dire que l'on a mis en place ceci : régulièrement, les Conseils de quartier, au travers de leurs représentants, sont réunis pour pouvoir aussi penser l'interface entre le quartier, la ville, et notamment les décisions que nous pourrions prendre.

Troisième élément, je voudrais rappeler, parce que cela me semble important, que je suis assez satisfait que tout le monde dise que c'est une bonne chose et que du bon travail a été fait. J'en suis, avec d'autres, d'autant plus satisfait que cela fait pratiquement 20 ans maintenant que je fais partie de ceux qui demandent que des Conseils de

quartier soient mis en place dans cette ville, et nous n'étions pas les seuls à le dire, y compris quand je lis les anciens documents de campagnes électorales. Au moins, je dois dire que là on ne peut pas nous dire que les engagements n'ont pas été tenus. Par contre, des engagements qui n'ont pas été tenus dans le passé, il y en a eu plus d'un sur cette question-là.

Il n'empêche qu'il y a encore énormément de chemin à faire, pas grand-chose n'est fait finalement en peu de temps, mais ces actes de fondation sont indispensables. Je pense que la suite sera beaucoup plus difficile.

Sur le point que vous évoquez –et je rejoins votre point de vue– sur les dangers qu'il peut y avoir à la suppression des Communes à d'autres fonctionnements intercommunaux, et y compris –même si l'on peut discuter– de l'ensemble des échelons territoriaux qui existent, il me semble que la proximité de gestion est un élément indispensable pour qu'il y ait un « phasage » entre le ressenti des habitants et la prise de décisions politiques. Je ne sais pas si le résultat en termes d'abstentions des Européennes doit nous faire réfléchir sur cette question, mais je le vois aussi ainsi.

Sur les décisions intercommunales, je voulais juste dire que, certes, pour des raisons de rapidité, des pouvoirs ont été donnés au président sous contrôle –parce qu'il a obligation de rendre compte– du Comité syndical, mais je pense que dans l'appareil intercommunal, dans le SAN comme dans toutes les intercommunalités, il y a vraiment des pas en avant à faire en termes de fonctionnement démocratique pour que les intercommunalités ne soient pas des comités qui soient seulement le rendez-vous des Villes, mais de véritables lieux d'élaboration de projets de territoire.

M. le MAIRE.- Merci, Gérard GERON. Madame DUMAS ?

Mme DUMAS (s'adressant à M. GERON).- Donc à l'avenir, vous joindrez votre voix à la mienne.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS, nous ne demandons pas mieux que de nous engager tous ensemble dans le seul intérêt de la Commune, et donc sur ce dossier où l'ensemble du Conseil municipal doit remercier les citoyens qui se sont engagés et doivent, j'imagine, avec nous lancer un appel à l'ensemble des habitants de la ville à participer à la vie démocratique, c'est-à-dire à s'engager à être candidat à partir de septembre pour constituer les Conseils de quartier.

Je vous remercie, Monsieur PEYRO, Madame FETTACHE, Monsieur GERON et Monsieur DEMARETZ.

Peut-on passer au vote ?... Qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(20h40, M. NAVARRO quitte la séance du Conseil municipal et donne procuration à M. MARCHESI.)

N°6 – Annulation des délibérations n°64-2008 du 29 avril 2008 et 148-2008 du 2 octobre 2008 relatives au Comité Local d'Information (CLIC) du 4^{ème} RMAT. Désignation de nouveaux représentants pour participer au CLIC.

Rapporteur : M. PASCAL (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Il faut que je me tourne vers le groupe UMP : comme il s'agit d'un scrutin majoritaire, si vous l'acceptez, nous pouvons procéder au vote à main levée, ou sinon nous le faisons à bulletin secret pour respecter les textes. Monsieur ROUBY et Monsieur MIKAELIAN ?

M. ROUBY.- On le fait à main levée.

M. MIKAELIAN.- Je suis d'accord.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour cette question. Le vote aura lieu à main levée.

M. le MAIRE.- La proposition du groupe Pour Miramas est la suivante :

Titulaires :

- **VIGOUROUX Frédéric,**
- **PASCAL Jean-Marie,**
- **RODRIGUEZ Jacques.**

Suppléants :

- **PEYRO Christian,**
- **GUILLON Jean,**
- **GACHON Gérard.**

Monsieur GACHON qui se fait un plaisir de venir dans cette Commission.

Si vous voulez bien, nous passons au vote : qui est contre ?

M. ROUBY.- Ne peut-on pas présenter de candidats ?

M. le MAIRE.- Il s'agit d'un scrutin majoritaire, mais vous faites comme vous voulez. Si vous souhaitez présenter un candidat, vous le faites, mais...

M. ROUBY.- (Hors micro.)

M. le MAIRE.- Très bien. Nous passons donc au vote.

Vote portant sur le candidat titulaire : VIGOUROUX Frédéric

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

Vote portant sur le candidat titulaire : PASCAL Jean-Marie

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

Vote portant sur le candidat titulaire : RODRIGUEZ Jacques

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

Vote portant sur le candidat suppléant : PEYRO Christian

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

Vote portant sur le candidat suppléant : GUILLON Jean

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

Vote portant sur le candidat suppléant : GACHON Gérard

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

N°7 - Désignation des membres représentant la Commune de Miramas au sein de la commission intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Comme pour la question précédente, êtes-vous d'accord pour que nous procédions au vote à main levée ?...
Monsieur ROUBY, Monsieur MIKAELIAN ?

M. ROUBY.- D'accord.

(M. MIKAELIAN acquiesce d'un signe de tête.)

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour cette question. Le vote aura lieu à main levée.

M. le MAIRE.- La proposition du groupe Pour Miramas est la suivante :

- **AOUMMEUR Fadela**

- **PEYRO Christian**

Il n'y a pas d'autres propositions.

Nous passons donc au vote.

Vote portant sur le candidat : AOUMMEUR Fadela

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

Vote portant sur le candidat : PEYRO Christian

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

N°8 - Convention entre la Ville de Miramas et l'Association « Nuits METIS ».

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

Chaque ville de l'intercommunalité autour de nous a son festival, et Miramas n'en avait pas. Je trouve donc qu'il est bien que le Conseil municipal ait un choix intéressant pour notre ville. Si ce festival se maintient et se pérennise dans notre ville, il pourrait y avoir des retombées commerciales pour Miramas. « Nuits METIS » est une association très connue dans le monde de la musique, et si vous tapez par exemple sur un clavier « telerama.fr », on parle de Miramas.

Cette association ramène la musique et la culture en bas des immeubles. Depuis le mois de février, les enfants de Miramas vont à la MJC pour apprendre la musique, et il y a un groupe de la ville qui a été choisi pour ouvrir le festival. Ce groupe va être suivi par « Nuits METIS » et pourra même peut-être faire l'ouverture des Docks du Sud et d'autres festivals cet été.

Cette année, nous manquons de financements pour permettre, dans le cadre de chantiers humanitaires, à des enfants de Miramas d'aller à l'étranger pour apprendre la musique, revenir, bien sûr, et faire des échanges avec d'autres villes, ce qui permettra à Miramas de faire des échanges internationaux.

M. le MAIRE.- Il s'agit d'un des grands festivals du département qui s'est installé à Miramas, et nous vous proposons de le financer. Il est également financé par le CUCS, le Conseil Général, le Conseil Régional et d'autres organismes, y compris des organismes privés et, comme le disait Fadela AOUMMEUR, ce qui est important, c'est qu'il ne s'agit pas d'un festival sur trois jours, mais d'une action sur l'ensemble de l'année et sur l'ensemble des centres sociaux (MJC, associations, etc.).

Mme AOUMMEUR.- Et également dans les collèges et les lycées de Miramas.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. ROUBY.- Monsieur le Maire, je vais vous donner notre position sur cette délibération et la suivante, et nous allons vous poser

également une question sur la communication qui nous est venue de Miramasséens.

Etant donné la teneur des activités proposées par les deux associations, c'est-à-dire celles indiquées dans cette délibération et celles indiquées dans la question suivante, il nous semble qu'elles pourraient être prises en charge par le SAN sous le couvert de la culture. Vu le coût important que cela induit pour la Ville de Miramas, notamment en frais de communication, nous préfererions que le financement soit de la sorte assuré par le SAN et non pris sur le budget de la Commune.

Sachant que vous avez la majorité, notre position n'empêchera pas la tenue de ces événements. Nous voterons donc « contre » ces deux délibérations, non pour s'opposer à la tenue de ces événements, mais pour s'opposer à votre proposition de financement qui à nos yeux n'est pas la meilleure pour la Ville de Miramas. C'est notre position sur les deux délibérations.

J'ai une question à vous poser à propos de communication : j'en viens au journal de la Ville de Miramas qui n'est pas sorti au mois de mai. J'ai pour mémoire, Monsieur le Maire, que plusieurs fois vous nous avez expliqué... *(Fin des propos interrompus par M. le Maire.)*

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, je ne veux pas vous couper la parole, mais on répond d'abord à la question sur la culture, parce que si vous abordez la communication qui n'a strictement... *(Fin des propos interrompus par M. ROUBY.)*

M. ROUBY.- Si, puisque l'on parle de communication.

M. le MAIRE.- Dans ce cas, d'accord.

M. ROUBY.- J'ai pour mémoire que plusieurs fois vous nous avez expliqué que la Ville de Miramas avait besoin de cadres afin d'améliorer son fonctionnement. Il me semble que dans le secteur de la communication, la Ville s'est dotée d'une journaliste et d'un nouveau directeur, et que donc, selon vos explications, tout devrait fonctionner bien mieux. Le résultat aujourd'hui, c'est que le journal municipal, où peuvent

s'exprimer tant la Majorité que l'Opposition, ne paraît plus, ou en retard. Concernant ce grand dysfonctionnement, est-ce une volonté politique, ou manque-t-il encore des cadres compétents ?

M. le MAIRE.- D'abord sur la dernière réflexion, les cadres de la Ville apprécieront, et surtout les salariés.

Juste deux petits mots... (*Fin des propos interrompus par M. ROUBY.*)

M. ROUBY.- Je n'ai pas dit que les cadres n'étaient pas compétents ! Vous nous avez expliqué que la Ville de Miramas n'avait pas de cadres compétents. Ce n'est pas de nous !

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY !...

M. GUILLEMONT.- On n'a jamais dit cela !

Mme VIAL (Hors micro).- Il n'y avait pas de cadres de toute façon !

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, on n'a jamais dit cela, et si vous voulez bien, je vais répondre à vos deux questions.

En ce qui concerne la question du SAN, dans l'absolu vous n'avez pas tort, mais le budget du SAN pour la culture –M. GACHON, ici présent, pourrait y répondre– a un certain nombre de fonctionnements, notamment sur le fait que cela soit intercommunal. Là, dans le cadre de l'activité que nous proposons sur « Nuits METIS », c'est sur Miramas.

(*S'adressant à Mme AOUMMEUR*) C'est bien cela, n'est-ce pas ?

Mme AOUMMEUR.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- Mais le SAN va participer à « Nuits METIS ». Le montant, d'ailleurs, n'est pas déterminé, mais il y a des montants du SAN qui vont arriver. Simplement, « Nuits METIS » n'est pas un festival comme les autres : c'est un festival qui est connu, qui est déjà financé par de grands organismes comme le Conseil Général et la Région, mais il

n'est pas stupide d'ailleurs de dire que nous aurons peut-être l'année prochaine plus de moyens issus du SAN.

(s'adressant à M. GACHON) D'ailleurs, si M. GACHON veut vous parler du SAN, il peut le faire sagement.

M. GACHON.- Je suis le rapporteur de la question suivante, j'en parlerai.

M. le MAIRE.- Très bien.

La deuxième réponse que je tiens à vous donner, et vraiment cela me peine... On a expliqué pourquoi on avait eu du retard la dernière fois, et notamment que l'on avait eu une passation de marché sur l'impression –vous savez que l'on a mis dans l'impression la PAV – et la difficulté que l'on avait, était relative aux délais. Je me tourne vers les services... D'ailleurs, je tiens à vous présenter M. COSTA, ainsi tout le monde le connaîtra, qui a rejoint le service communication.

Ce que je veux vous dire, c'est que nous avons choisi de sortir les deux numéros ensemble pour pouvoir communiquer avant le mois de juillet l'ensemble des fêtes prévues, donc nous avons fait un seul numéro qui sera très volumineux. Il y a eu des retards, c'est vrai, nous l'assumons. Cela a-t-il été une décision politique ?... Pas du tout, c'est juste pour des questions techniques.

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que dans la masse salariale de la communication de la Ville, nous sommes bien moindres et d'ailleurs cela pose effectivement quelques difficultés. Mais nous avons quand même moins de salariés qu'avant et nous aurons, je l'espère, avec l'équipe qui travaille maintenant, un rythme plus soutenu.

Par ailleurs, je l'annonce d'ores et déjà, ils ont à travailler sur l'amélioration du format, sur le contenu que la Majorité souhaite davantage tourné vers l'habitant, et y compris, je tiens à vous le dire, sur l'amélioration de la pagination concernant l'Opposition, c'est-à-dire cette page blanche un peu bizarre... Vous voyez que la démocratie ne s'arrêtera pas simplement aux Conseils de quartier, mais rentre aussi

dans la communication de la Ville. C'est toujours un plaisir que de vous l'annoncer.

Madame VIAL souhaite intervenir.

Mme VIAL (S'adressant à M. ROUBY).- Je voudrais dire deux choses :

- premièrement, on n'a jamais dit que les cadres n'étaient pas compétents, simplement il n'y avait pas de cadres ou très peu, nous en avons donc embauché, effectivement.

- deuxièmement, l'Association sollicite la Ville de Miramas à hauteur de 35.000 €, donc je vous demande ceci : vous souvenez-vous combien a coûté le Tour de France à Miramas l'année où vous avez augmenté les impôts ?

(Rumeurs dans la salle.)

M. DETOURNAY (Hors micro).- On ne peut pas comparer !

Mme VIAL.- Cela aussi était une compétence du SAN. Je veux bien alors que l'on ne revienne pas en arrière, mais on ne dit pas à un moment donné : « Voilà, c'est une compétence du SAN... » Parce que cela aussi, Monsieur DETOURNAY, vous le savez : le Tour de France nous a coûté très cher, et c'était une compétence du SAN !

M. DETOURNAY.- C'était un événement national.

M. ROUBY.- Madame VIAL...

M. le MAIRE.- Non, s'il vous plaît...

M. ROUBY.- Je me permets de répondre à Mme VIAL.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, une réponse, mais courte !

M. ROUBY.- Le Tour de France fait des millions de spectateurs à la télévision, et les retombées que peut avoir le Tour de France sur la Ville de Miramas est quand même important.

(S'adressant à Mme AOUMMEUR) Je ne le compare pas aux retombées de votre spectacle, cela étant, le SAN n'ayant pas voulu y participer, il était important pour la Ville de Miramas qu'elle puisse avoir

cette publicité. D'autant plus que nous avons une plateforme qui s'appelle CLESUD qui est une plateforme très intéressante, et qui nous rapporte des financements très importants. Il était donc très important que Miramas se fasse connaître.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS ?... Peut-être sur un autre sujet ?

Mme DUMAS.- Un simple détail : si je comprends bien cette association va aussi intervenir sur l'année ?

Mme AOUMMEUR.- Sur l'année, sur la ville de Miramas.

Mme DUMAS.- Pour cette fois-là ?

Mme AOUMMEUR (Intervention hors micro.).- Tout à fait, et si on la pérennise, elle va continuer sur l'année prochaine, et c'est une chance pour les enfants, c'est très important pour eux, car il y en a beaucoup qui n'ont pas les moyens d'avoir la culture à la maison.

(S'adressant à M. ROUBY) En plus, on ne peut pas dire que ce festival n'aura pas de retombées, car je vous rappelle que tous les festivals ont des retombées sur les Villes. Je prends par exemple le Festival des Vieilles Charrues qui avait lieu dans une grange : aujourd'hui il y a une grosse vedette américaine qui vient ! On peut leur donner leur chance et en plus cela a des retombées sur la Ville, et non seulement cela a des retombées sur la Ville, mais en plus cela permet à la jeunesse de Miramas d'accéder à la culture, la jeunesse qui n'a pas la chance d'accéder à la culture. C'est donc une ouverture pour eux.

En ce qui concerne le Tour de France, Mme VIAL a raison, c'est une compétence du SAN... *(Fin des propos interrompus par M. le Maire.)*

M. le MAIRE.- Madame AOUMMEUR, excusez-moi, mais on va laisser Mme DUMAS...

Mme DUMAS.- On se recentre !

M. le MAIRE.- C'est normal, il y a de la passion dans la culture ! Il y en a moins en ce moment dans la politique, mais il y en a beaucoup plus dans la culture. Madame DUMAS, finissez.

Mme DUMAS.- J'ai bien compris tous les atouts de cette intervention dans le cadre d'un festival, mais ce qui m'intéressait de savoir c'est s'il y avait une intervention sur l'année pour ce coup-là ?

Mme AOUMMEUR.- Oui.

Mme DUMAS.- Donc cela fait 35.000 € et si, effectivement, il s'agit d'une association qui intervient sur les établissements scolaires sur l'année sans subvention supplémentaire...

Mme AOUMMEUR.- Oui.

Mme DUMAS.- C'est quelque chose qui nous semble tout à fait positif.

M. ROUBY.- Je voudrais répondre à Mme AOUMMEUR.

M. le MAIRE.- Sur le vélo, encore ?... Monsieur ROUBY, vous avez la parole, mais ensuite, on arrête, on passe au vote, d'accord ?

M. ROUBY (S'adressant à Mme AOUMMEUR).- Tout d'abord en tant qu'élue, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'énerver.

Mme AOUMMEUR.- Je ne m'énerve pas, je vous explique !

M. ROUBY.- On peut expliquer les choses sans s'énerver, et surtout on peut essayer de comprendre ce qui a été dit auparavant. Je n'ai jamais dit que ce festival n'avait aucune retombée : j'ai dit que les retombées du Tour de France n'étaient certainement pas les mêmes, et que cela ne s'adresse, de toute façon, pas au même public. Je pense que vous ne l'aviez pas compris.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, vous aurez l'occasion d'en discuter à la fin de la réunion, je pense que tout le monde trouvera dans ce festival une chance pour notre ville. Il n'y a pas de comparaisons à faire, « comparaison n'est pas raison », mais cependant... Monsieur MIKAELIAN ?... C'est la dernière intervention, alors.

M. MIKAELIAN.- C'est pour parler du journal municipal, et de l'expression de l'Opposition. Vous venez donc de nous dire qu'il n'y a pas le journal municipal qui devait sortir au mois de mai, même en retard, qu'il y en aura un au mois de juin : y en aura-t-il un en juillet ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. MIKAELIAN.- D'accord. Donc l'Opposition peut faire une deuxième expression sur ce journal qui va sortir au mois de juin, Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- Je vous vois venir...

(Rires de l'assemblée.)

M. le MAIRE.- C'est un journal, donc cela compte pour une fois. Mais, Monsieur MIKAELIAN, je tiens à vous dire que nous allons revoir cette pagination, car on trouve que cette page blanche fait un peu sinistre, et on a estimé tous ensemble qu'il fallait lui donner un peu plus de couleurs.

M. MIKAELIAN.- Il faut mettre des photos.

M. le MAIRE.- Lesquelles ?...

On passe au vote, s'il vous plaît.

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 6 (groupe DVD Divers Droite)

ABSTENTION : 0

N°9 – Convention entre la Ville de Miramas et l'Association « Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français ».

Rapporteur : M. GACHON

C'est une délibération un peu semblable à celle qui a précédé, puisqu'il s'agit d'une subvention à une association de Miramas, une association très connue et l'une des plus ancienne, l'UAICF.

(Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Nous sommes heureux de cette proposition pour l'UAICF, pour nos amis cheminots.

Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote : qui est contre ?... Donc le groupe UMP. Qui s'abstient ?... Le reste des votants a voté « pour ».

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 6 (groupe DVD Divers Droite)

ABSTENTION : 0

N°10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos – Séance de poney au Centre Equestre « Mas de Combe » à Miramas.

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je pense que c'est une œuvre d'intérêt général. Y a-t-il des interventions ?... Je passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vous remercie tous.

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

N°11 – Tableau des effectifs : Suppressions de postes.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

Sachant que vous avez un modificatif pour cette délibération, car il était prévu huit postes de contrôleurs de travaux supprimés, et il n'y en aura que sept.

M. le MAIRE.- Pouvez-vous, avant que l'on nous pose la question, Monsieur MARCHESI, nous dire ce que veut dire « suppression de poste » en réalité ?

M. MARCHESI.- Il s'agit juste d'une mise à jour du cadre d'organisation de la Ville qui n'a aucune répercussion sur le personnel.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°12 – Tableau des effectifs : Ouverture de postes.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

Là, c'est l'inverse. Suite aux CAP de nomination, il y a des postes à couvrir et on n'avait pas les grades nécessaires. C'est donc la même chose, mais dans le sens inverse, et il faut créer ces postes pour pouvoir promouvoir les agents.

M. le MAIRE.- J'en profite d'ailleurs pour dire au Conseil que cette CAP s'est passée dans d'excellentes conditions. Je remercie toutes les organisations syndicales, cela a été un long travail ensemble qui a abouti à une unanimité sur les propositions. Nous avons appris à travailler ensemble et à essayer d'imaginer des critères qui soient les plus objectifs possible.

Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- La question suivante est très importante pour la Ville, car, je crois, Monsieur MARCHESI, qu'il n'y avait pas de Règlement Formation de la Ville ?

N°13 - Le Règlement Formation de la Ville de Miramas.

Rapporteur : M. MARCHESI

Il n'y en avait pas, mais il faut dire qu'il n'était pas obligatoire jusqu'à la loi, dont je vais parler, du 19 février 2007.

(Lecture du rapport.)

Le Règlement est joint à la délibération.

M. le MAIRE.- Je vous conseille de le lire, je pense que c'est attendu par les salariés de la Ville.

Puis-je passer au vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. MARCHESI.- Monsieur le Maire, si je peux me permettre, je voudrais faire une intervention suite à ces rapports.

M. le MAIRE.- Je vous en prie.

M. MARCHESI.- Je voudrais profiter de ces trois questions pour parler du personnel de la Ville, car on en a encore parlé ce soir, il y a eu diverses interventions, et je ne veux surtout pas polémiquer.

Je veux profiter de ce Conseil municipal pour remercier le personnel de la Ville, et particulièrement, par rapport à cette dernière question sur la formation, Mme Martine PASQUET, car avec des moyens dérisoires vu le retard pris particulièrement sur les systèmes informatiques dans cette Ville et où les gens ont donc des difficultés à travailler, ce règlement a pu être réalisé. Je voudrais remercier également l'ensemble de la Direction des Ressources Humaines, l'ensemble des cadres, l'ensemble du personnel, qu'il soit en fait cadre, maîtrise ou exécution.

Je tenais à dire cela et également à rétablir certaines vérités : depuis que nous sommes élus, nous nous sommes employés à renforcer les droits, les acquis de ce personnel, cela a été prouvé, par exemple, par l'adoption d'un règlement de congés plus favorable que celui existant, par des CAP –vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire– et des CTP qui se déroulent dans un climat –et ce n'est pas nous-mêmes qui le disons, mais l'ensemble des organisations syndicales, je dis bien

« l'ensemble des organisations syndicales »– que les organisations syndicales n'ont jamais connu, avec un travail commun qui s'effectue. Je tenais à dire cela, parce que malheureusement –et je le dis fermement– certaines personnes essaient de faire circuler des rumeurs au sein du personnel –d'ailleurs avec beaucoup de mal– et disent n'importe quoi.

Je voulais donc affirmer cela et dire que je défendrai toujours le personnel de cette Ville ; je le dis fermement.

M. le MAIRE.- Permettez que l'ensemble du Conseil municipal, j'imagine, s'associe avec vous dans le soutien du personnel. Il est vrai que nous allons aller encore plus loin, puisque dans quelques mois nous travaillerons avec eux sur l'ensemble du régime indemnitaire et cela prendra beaucoup de temps en négociations.

En ce qui concerne la délibération qui suit, je suis obligé de sortir de nouveau, car je suis le Président du CAUE.

(Assentiment des membres du Conseil municipal.)

M. le MAIRE.- Je cède donc la présidence du Conseil à Gérard GERON, Premier Adjoint.

(21h20, M. le Maire sort de la salle du Conseil municipal.)

M. GERON.- Monsieur GUILLON, vous avez la parole.

*** POLITIQUE DE LA VILLE**

N°14 - Convention de mission de conseil à la maîtrise d'ouvrage – mission d'urbanisme d'ensemble pour le projet de rénovation urbaine de la ville.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Les bailleurs sociaux ayant chacun des besoins spécifiques, il est quand même utile de les confronter pour essayer d'avoir un ensemble cohérent, et c'est pour cela qu'il nous a semblé utile d'associer le CAUE.

Je vous précise que la mission du CAUE est gratuite pour la Commune, même si elle ne l'est pas pour tout le monde ; on ne risque donc rien au niveau financier.

M. GERON.- Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- En ce qui concerne la convention, l'article 6 fait état du coût de la mission. On en a discuté en Commission, mais à titre indicatif, il serait peut-être bon de le signaler pour tout le monde, parce que tout le monde n'est pas à la Commission, et c'est bien –comme on en a discuté– à titre gratuit, effectivement.

M. GUILLON.- C'est à titre gratuit pour la Commune. C'est en fait payé par le CAUE, car il y a un coût, forcément, puisque des gens y travaillent.

M. GERON.- On passe au vote.

VOTE :

**POUR : 34 (25 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche
+ 6 groupe DVD Divers Droite)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*(20h25, M. le Maire réintègre la séance du Conseil municipal
et en reprend la présidence.)*

M. le MAIRE.- En ce qui concerne le rapport suivant, il s'agit là encore d'un autre moment important de ce Conseil municipal.

N°15 - Charte Locale d'Insertion – Rénovation Urbaine de la Maille 2.

Rapporteur : Mme DEFFOBIS (Lecture du rapport.)

Les objectifs de la Charte Locale d'Insertion sont inscrits en page 10 de la Charte et sont déclinés en objectifs généraux, étant au nombre de cinq, et en objectifs spécifiques, étant au nombre de quatre.

Il est à noter que cette Charte est non seulement applicable aux opérations financées par l'ANRU, mais également aux opérations concourant à la bonne réussite du projet de rénovation urbaine non financées par l'ANRU ; cela concerne donc trois opérations supplémentaires.

M. le MAIRE.- Justement en complément, je tenais à adresser mes remerciements à l'ensemble de l'équipe de la Politique de la Ville, au chef de projet ANRU et à l'ensemble des personnes qui sont intervenues sur ce dossier, ainsi qu'à la responsable de la Politique de la Ville, à M. JOUVE qui a décidé de rester avec nous, et à Mme NGUYÊN.

A cette occasion, je rappelle au Conseil municipal qu'au mois de septembre, lorsque nous aurons l'ensemble des documents officiels, puisqu'il nous reste un certain nombre de choses à voir avec les bailleurs, nous présenterons en Conseil municipal extraordinaire l'ensemble du dossier ANRU, plus, à cette occasion, l'ensemble des projets, non pas simplement dans le cadre du PLU, car celui-là nécessite davantage de travail, mais l'ensemble des grands projets que nous avons travaillés sur la ville de Miramas en termes d'organisation spatiale, grands projets porteurs pour les dix prochaines années. Nous en profiterons donc à ce moment-là pour faire un Conseil municipal spécial sur ces questions, il y aura de la documentation, des exposés, on organisera la salle peut-être un peu différemment, ou alors on trouvera un lieu peut-être plus adéquat afin de présenter cela de façon générale à l'ensemble des Conseillers municipaux, car ce sont vraiment de très grands dossiers pour notre commune et très attendus, bien sûr, par la population.

Je vous précise une dernière chose : la plupart du temps la clause d'insertion dans ces dossiers est au maximum à 5 %, mais nous sommes les seuls dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, voire plus

loin d'après la Préfecture, à avoir mis cette clause d'insertion à 8 %, puisque nous avons estimé qu'il fallait que les habitants de notre commune qui sont en difficultés puissent prétendre à ces emplois qui, bien sûr, seront des emplois précaires, ou moins précaires, mais qui pourront déboucher, si cela se passe bien dans le cadre de l'entreprise, sur une pérennisation.

Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, je crois qu'avec ce projet de rénovation, on « joue gros », la Ville « joue gros ». Les habitants de Miramas y mettent beaucoup d'espoir, et je veux ici dire qu'il faut que tout soit fait pour que les choses puissent aller au plus près possible des préoccupations des habitants concernés.

Je passe vite sur les inquiétudes, car vous le savez sûrement mieux que moi, il y a des inquiétudes chez les habitants qui vont être déplacés, puis relogés, je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler. Le sens de mon intervention était celui-là.

Nous allons voter, bien sûr, cette charte, comme nous avons voté celle concernant le déménagement et le réaménagement, mais je voudrais soulever juste un point qui me semble important pour nous et peut-être pour vous également, pour montrer votre volonté d'associer dans ce projet, ô combien important pour la ville, tous les élus de notre ville : il y a la cellule opérationnelle, dont Mme DEFFOBIS a dit toute l'importance, et pour ma part je vous fais la proposition aujourd'hui d'y associer les élus de l'Opposition. Peut-être pas tous les élus, mais simplement quelqu'un qui serait désigné par le groupe d'opposition pour participer à la cellule opérationnelle qui va suivre tous ces dossiers ô combien importants pour les populations. Je souhaiterais que ma proposition soit, pour une fois, retenue par la Majorité socialiste du Conseil municipal.

(Rires et rumeurs dans l'assemblée.)

M. le MAIRE.- Puisque ce soir tout se dévoile, je répondrai au groupe communiste, même si le groupe que j'ai l'honneur de présider n'est pas uniquement socialiste, et vous le savez fort bien, puisque nous ne sommes pas en majorité...

M. MIKAELIAN.- Cela m'a échappé...

M. le MAIRE.- ... C'est d'ailleurs rarissime dans le département, mais je vois là votre clin d'œil amical.

Je voudrais vous dire quant à la cellule opérationnelle, qu'il s'agit d'une cellule composée uniquement de techniciens, notamment autour de la Maison de l'Emploi.

Je proposerai qu'en septembre –je ne refuse donc pas votre proposition– lorsque l'on présentera l'ensemble du dispositif, on regardera ensemble comment associer l'Opposition dans un certain nombre de moments importants du projet.

(S'adressant à Mme DEFFOBIS) En ce qui concerne cette cellule opérationnelle, n'y a-t-il que des techniciens ? Y a-t-il aussi des associations ?

Mme DEFFOBIS.- Par rapport à la cellule opérationnelle, comme c'est indiqué dans la charte, ce sont vraiment les partenaires opérationnels de l'emploi (Mission locale, PLIE, Pôle Emploi, Mairie) au niveau du chargé de relation emploi qui va faire le lien directement entre les publics et les différents prestataires. Là, les élus ne seront pas représentés dans cette cellule opérationnelle qui, pour le coup, sera vraiment dans la mise en relation.

Par contre, il y a un Comité de suivi et un Comité de pilotage, donc effectivement il faudra étudier peut-être dans ce cas-là la possibilité d'intégrer les élus, mais plutôt à ce niveau-là.

M. MIKAELIAN.- Je regrette qu'il n'y ait pas d'élus dans cette cellule opérationnelle qui va être l'entité qui va traiter directement

avec les Miramasséens, notamment les 8 % de ceux qui vont pouvoir être insérés.

M. GUILLEMONT.- (Hors micro.)

M. MIKAELIAN.- Oui, mais il serait intéressant que les élus soient présents dans cette cellule pour y jouer leur rôle.

Mme DEFFOBIS.- Il y a surtout le recrutement d'un chargé de mission, spécifiquement embauché par la Maison de l'Emploi pour effectuer ces tâches-là, qui sera en charge notamment de faire le lien entre cette cellule opérationnelle et le Comité de suivi. Après, un travail technique doit être effectivement relayé aux élus, mais cela sera cette personne-là qui nous donnera les informations, les dossiers, les éléments.

Sur l'aspect purement opérationnel, je pense que cela n'est pas forcément opportun, car c'est très technique : cela porte sur des critères d'éligibilité, un nombre d'heures spécifiques en fonction du lot et du nombre d'insertions afférentes à cette entreprise. Encore une fois, je pense que ce n'est pas le lieu le plus adéquat. Cela dit, il en existera d'autres où, effectivement, on sera associé et où l'on aura toutes les informations nécessaires.

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, on représentera au mois de septembre tout le schéma, parce qu'il y a des travaux pour cinq ans. On présentera tout le schéma, tout le dispositif, les lieux où il y a les partenaires... Je vous rappelle qu'il y a quand même l'Etat, la Région, le Département, la Ville, mais aussi le SAN, il y a les lieux liés au domaine de l'emploi, lié au Pôle Emploi, la Mission Locale où c'est technique et confidentiel. Mais on présentera tout cela, et on regardera comment sur cet aspect-là on peut avoir une représentation des élus comme nous l'avons fait dans les Commissions d'embauche, par exemple, de façon transparente, afin de permettre à chacun d'entre vous en termes de groupe, le groupe communiste et le groupe UMP, de pouvoir être présent au moment des décisions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vous remercie vraiment.

N°16 – Aide aux Vacances Enfants (AVE) - dispositif d'Aides en centres collectifs de vacances pour l'été 2009. Convention entre la CAF des Bouches-du-Rhône et la Commune de Miramas portant sur le financement des séjours en accueils collectifs de vacances Enfants/Adolescents – Eté 2009.

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** EDUCATION JEUNESSE SPORTS**

N°17 - Demande de subvention exceptionnelle pour une action en faveur de la promotion des sciences au collège Albert Camus.

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°18 - Convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les lycées publics.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Comme vous le voyez, on va percevoir de l'argent. Merci, Madame GACHE, pour cette bonne nouvelle.

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** URBANISME**

N°19 - Enquête publique relative à la demande d'autorisation formulée par la société AREVA en vue d'exploiter des installations de désorption thermique et de traitement des sols pollués sur le site AREVA de la commune d'Istres.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

(Distribution aux membres du Conseil municipal de la plaquette de la société « AREVA NC Miramas ».)

Il s'agit de dépolluer la partie restante d'AREVA. La première partie sur la commune de Miramas a déjà été dépolluée.

M. le MAIRE.- Vous voyez qu'il y a dans le document, un très beau projet. Nous nous sommes entendus avec la Ville d'Istres, le SAN et AREVA pour travailler sur un projet de réindustrialisation de ce secteur, mais avant il faut finir la dépollution. Il y a donc une enquête publique, bien sûr, il y aura une information auprès du public sur l'ensemble du mécanisme qui sera mis en place, et vous avez l'ensemble des informations dans cette très belle plaquette, pour laquelle nous n'avons rien payé et qui sera à la disposition des Miramasséens.

Monsieur GUILLEMONT ?

M. GUILLEMONT.- Je souhaite qu'au-delà de la plaquette, qui est un geste très important d'AREVA, il y ait de la part d'AREVA une réunion publique pour expliquer ce qu'ils vont faire, et que les Miramasséens qui le souhaitent puissent venir s'informer à la source, car lire un dossier d'enquête publique... D'abord, c'est du 2 juin au 2 juillet, donc il ne faut pas perdre de temps, puisque le temps que l'information passe auprès de ceux qui peuvent être intéressés, on y sera vite, et puis je pense que cela constituerait un élément d'amélioration des procédures d'enquête publique : c'est demandé notamment par le Maire de Fos,

René RAIMONDI, concernant les installations faisant l'objet d'enquêtes publiques sur Fos. Je pense que cela serait un pas en avant intéressant.

M. le MAIRE.- Il y a une visite qui a été faite par les élus où tout le monde avait été invité. Nous aurons l'occasion d'en parler. Peut-on passer au vote ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°20 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du SAN Ouest Provence.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- C'est voté dans toutes les Communes.

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°21 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du SAN Ouest Provence.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

La modification de gestion concerne l'installation d'un point d'accueil saisonnier de l'Office du Tourisme dans l'immeuble d'habitation à Miramas le Vieux ; c'est en fait pour installer l'Office du Tourisme durant l'été dans cet immeuble.

(Suite de la lecture.)

M. le MAIRE.- On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°22 - Etablissement d'une servitude de passage ERDF.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°23 - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime – Base de voile de Saint-Chamas.

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Il était nécessaire, Monsieur ROUBY, que nous payions une facture qui ne l'avait pas été afin de pouvoir faire les travaux à la base, donc nous honorons les engagements même ceux qui n'étaient pas tenus.

Y a-t-il des interventions ?

Mme DUMAS.- Concernant la base de voile, je voudrais savoir ce qu'il en est de la subvention de 20.000 € qui devait être accordée normalement à cette association par le SAN, qui n'a pas été versée et dont on devait se préoccuper ?

M. GERON.- Sur le volant des Emplois Jeunes qui n'avaient pas intégré les services communaux ou ceux du SAN, il en restait huit qui étaient dans des associations, dont un à la base de voile, Jean- François –je ne sais plus son nom– pour lequel le SAN versait à l'association qui l'a embauché une subvention de 20.000 €. Pour des raisons légales, il a été mis un terme à la convention entre le SAN et l'association à cette décision de verser ces 20.000 € tous les ans. Quand cette décision a été prise, le Président du SAN a été interpellé et la réponse était : « *Les Maires seront saisis de cette question des huit emplois* –parce que l'un d'eux est sur notre commune, mais les autres sont sur les autres communes– *et*

prendront une décision pour apporter une solution ». Il faut donc que les Maires discutent.

Mme DUMAS (Intervention hors micro).- C'est une subvention pour l'année, et on est bientôt en juillet.

M. GERON.- Je dois dire que je souscris complètement au fait que la situation devient particulièrement préoccupante pour les salariés et les associations concernés, mais cet emploi ne relève pas (même si c'est de la voile) de la compétence « Sport communautaire », donc la solution est ailleurs.

Mme DUMAS.- Sauf que c'est la seule association, sur toutes les associations qui souffraient de mêmes suppressions, à ne pas toucher des subventions autres de la part du SAN. Parce que les sept perçoivent des subventions par d'autres entrées, mais pas elle.

M. GERON.- Je n'ai plus en mémoire la liste des huit...

Mme DUMAS.- Il y a du sport de haut niveau...

M. GERON.- Non, il y en a deux qui relèvent de la pratique sportive : la voile et le handball, et il se fait que l'équipe de handball relève des quatre qui sont dans la compétence « Sport communautaire » que nous avons prise telle qu'elle était, et la voile n'est pas dans le champ des compétences communautaires. Il y a donc là une difficulté, mais je pense que le SAN a sûrement les moyens de financer les 20.000 €. Après, il faut trouver le dispositif.

Mme DUMAS.- On a voté pour de la cohésion sociale...

M. GERON.- Après, il y a d'autres canaux.

Mme DUMAS.- ...Je vous repose donc la question.

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre, Madame : je n'ai pas été saisi, la seule personne qui l'a fait, c'est le président de la base de voile. Pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse de la part du SAN, et suite à ce Conseil, je vais saisir le Président du SAN pour trouver une solution, puisque c'est M. LURINE qui m'a demandé un rendez-vous pour en parler.

Mme DUMAS.- Vous aviez tous été saisis lors du Comité, parce que la question avait été posée.

M. le MAIRE.- Oui, et on avait tous écouté la réponse que Gérard GERON vient de rappeler, et pour l'instant je ne vois pas arriver de solution.

Pouvons-nous passer au vote maintenant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 8 AVRIL 2009 et le 18 MAI 2009.**

M. le MAIRE.- Ce sont pratiquement des décisions concernant les mises à disposition de lieux que nous avons rendues obligatoires, et vous avez, conformément à ce que l'on avait décidé, la liste de l'ensemble des marchés notifiés.

Y a-t-il des interventions ?...

(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire depuis le dernier Conseil municipal)

M. le MAIRE.- Je voudrais vous donner une information qui m'avait été demandée par Mme DUMAS.

Madame DUMAS, vous m'aviez interrogé lors du dernier Conseil municipal sur l'impérieuse nécessité d'aider le Centre de Santé. J'avoue que devant vous j'avais reconnu avoir très mal communiqué.

Madame DUMAS, le Centre de Santé a été financé intégralement par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône à hauteur de 28.000 €, les travaux sont effectués, ils sont presque terminés –nous avons eu l'occasion de visiter les locaux, notamment tous les locaux liés à la dentisterie– nous nous sommes rendu sur place le 3 juin avec le directeur des services techniques pour mettre en place les travaux

nécessaires de sécurisation du rez-de-chaussée, notamment le sas d'entrée, nous avons fait une visite avec les médecins et le directeur du Centre.

J'ajoute à cette occasion que nous sommes inquiets quant à la réforme hospitalière, nous sommes aussi inquiets quant à l'évolution malheureusement des fonds destinés aux Centres de Santé. Par contre, soyez rassurée sur le fait que l'ensemble de la Majorité municipale, et j'imagine l'ensemble du Conseil, est attaché à ce Centre qui rend à la ville, et surtout à ses habitants, un immense service, et nous souhaitons, bien sûr, continuer à l'aider.

Madame GIMENES, vous souhaitez poser une question ?

Mme GIMENES.- J'avais posé une question en début de séance.

M. le MAIRE.- Excusez-moi ! Ce soir, j'ai du mal à suivre !

Mme RODDE (S'adressant à Mme GIMENES).- La question portait sur les horaires scolaires pour la rentrée prochaine, et effectivement cette question a été posée lors du dernier Conseil municipal.

Il faut que vous sachiez que nous travaillons en étroite collaboration et en partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves et en même temps avec l'Inspecteur départemental. Il s'agit aussi d'une question pédagogique et du rectorat, tout au moins de l'inspection départementale.

M. l'Inspecteur a demandé à ses enseignants de faire remonter un bilan de l'année 2008 prenant en compte l'évolution, le résultat des enfants suite la mise en place de la remédiation –la remédiation, c'est le temps accordé aux enfants en difficultés– ainsi que la fatigue jouant sur la ponctualité et l'assiduité des enfants, et qui prend en compte également le besoin des familles ; les remontées se font par l'intermédiaire des parents d'élèves.

M. NACRI, qui est l'Inspecteur départemental, a eu un accident devant une école il y a environ un mois et demi, il a repris une dizaine de jours entre-temps, et il rentre à nouveau lundi. J'ai pris rendez-vous avec lui pour mardi, et il va me donner le résultat du bilan fait par les enseignants. C'est à la suite de cela que nous pourrons, avec les parents d'élèves, les enseignants et l'inspection académique, faire un bilan et voir comment nous allons mettre en place l'année 2009-2010.

M. le MAIRE.- Je pense que nous avons terminé ?...

Je remercie l'ensemble des personnes ici présentes et, bien sûr, tous les Conseillers. Nous aurons notre prochain Conseil municipal le 10 juillet, et ensuite nous pourrons prendre un repos bien mérité. Je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures 55.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL